

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2025

- ▶ **Centre d'Hébergement d'Urgence sociale et de Stabilisation**
 - ▶ **Places d'Hébergement d'Urgence Temporaire**
 - ▶ **Domiciliation**

Centre d'Hébergement d'Urgence sociale et de Stabilisation (CHU)

BILAN D'ACTIVITÉ

2025

1. LE SERVICE DU CHU

► LES MISSIONS DU CHU

Le Centre d'Hébergement d'Urgence est rattaché au Pôle Urgence Hébergement Accompagnement (UHA) de l'AUVM. **En 2025, il a accueilli 530 personnes, soit 168 ménages**, orientées par le Service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO) du Val-de-Marne dans le cadre de l'accueil inconditionnel qui guide ses missions. Le CHU peut recevoir l'ensemble des configurations familiales, allant des personnes isolées aux familles nombreuses.

En 2025, **les 429 places mobilisées ont été réparties entre trois bureaux de l'AUVM**, implantés à Limeil-Brevannes, Nogent-sur-Marne et Chevilly-Larue, représentant au total 132 appartements.

Cette offre comprend deux sites collectifs en diffus regroupés :

- 23 appartements sur le site Un Toit, un Avenir à Limeil-Brevannes,
- 20 appartements au sein de la résidence Simone Veil à Nogent-sur-Marne.

► L'ÉQUIPE DU CHU

L'équipe du CHU rassemble des référents sociaux diplômés de différentes formations (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, conseillères en économie sociale et familiale). Deux agents techniques ainsi que deux agents administratifs complètent l'équipe. Deux coordinatrices sociales, une coordinatrice administrative ainsi que trois cheffes de service sous la responsabilité d'une Directrice de Pôle organisent et soutiennent l'activité.

En 2025, le recours à l'intérim a été fortement diminué par **le recrutement de nouveaux effectifs** en CDI ou CDD.

La nuit et le week-end, la présence en continu est assurée par les agents de service intérieur et les surveillants de nuit, ce qui permet de veiller à la sécurité des résidents et de soutenir la mise en œuvre des accompagnements. Selon les sites, ces professionnels sont mutualisés ou issus de la collaboration avec un prestataire extérieur spécialisé.



Organisation de l'équipe

Dans une logique d'amélioration continue, l'équipe du CHU se réunit chaque semaine pour **les réunions de synthèse** consacrées à l'analyse des situations et à la construction d'axes d'intervention communs. Tous les six mois, des séances de travail entre chaque référent social et la cheffe de service permettent d'effectuer un point d'étape sur l'accompagnement réalisé, l'évolution des ménages suivis et les obstacles rencontrés.

En complément, les référents sociaux, coordinateurs et cheffes de service participent mensuellement et de manière différenciée à **des groupes d'analyse des pratiques** conduits par un professionnel externe spécialisé.

TÉMOIGNAGE DE RÉSIDENT DU CHU :

« Je vous remercie de m'avoir permis de retrouver ma dignité, car quand je suis arrivé ici j'ai été surpris que l'on me traite comme ça. J'ai retrouvé de la force. Je me suis habitué à revivre dans un appartement. Maintenant je pars chez moi, dans un logement neuf où je vais pouvoir recevoir des personnes. »



Dans une volonté de renforcer la cohésion, la coopération et le sentiment d'appartenance, **une journée de cohésion d'équipe** a été organisée en 2025 à destination des équipes des trois bureaux des CHU. Pensée et animée par les cheffes de service, elle a réuni l'ensemble des professionnels dans un cadre convivial et fédérateur, en dehors du contexte de travail habituel. Le programme a favorisé les échanges, la connaissance mutuelle et le travail transversal entre les différents bureaux. Ce temps dédié a contribué à renforcer les liens professionnels, à valoriser l'implication des équipes et à soutenir une dynamique collective positive, essentielle à la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes accueillies.

Formation continue de l'équipe

La formation reste un levier essentiel de la démarche qualité menée par le CHU. En 2025, plusieurs actions ont été mises en œuvre. Les référents sociaux ont participé à des actions de formation sur les thématiques de **l'accès au logement des**

personnes hébergées, de la détection des troubles psychiques et de l'orientation. L'ensemble du personnel a reçu une formation technique sur **la sécurité incendie.** Les agents techniques ont tous assisté à une formation consacrée à **l'habilitation électrique** basse tension (BS-BE Manœuvre). Enfin, l'ensemble des chefs de service ont pu s'inscrire à une formation en lien avec les difficultés liées au **management** à raison d'une séance par mois.

TÉMOIGNAGE D'UNE RÉSIDENTE DU CHU :

« Je tiens à remercier chaleureusement l'association AUVM, qui m'a accueillie en 2021 avec mes enfants, à un moment où j'avais profondément besoin d'aide. Je ne connaissais personne, je n'avais ni diplôme ni métier, mais grâce à vous, j'ai pu me reconstruire. »



2. L'HÉBERGEMENT ET LE PUBLIC ACCUEILLI

À l'entrée, sur les **523 personnes admises** (notons que nous avons connu sept naissances en 2025), 63,29 % étaient sortantes d'hôtel ; 9,94 % étaient dans une situation d'hébergement précaire (chez un tiers, camp bidonville, squat) ; 2,49 % étaient en errance sans aucune solution ; enfin, 19,31 % étaient issues d'un autre dispositif d'hébergement social ou médico-social. Les admissions sont orientées par le SIAO 94.

▶ LES HÉBERGEMENTS

Au 31 décembre 2025, le CHU disposait de **132 appartements meublés, allant du T1 au T6**, répartis dans le Val-de-Marne.

Ces appartements sont situés dans 17 communes du département : Fresnes, Chevilly-Larue, Arcueil, Boissy-Saint-Léger, Orly, Choisy-le-Roi, Gentilly, Limeil-Brevannes, Villeneuve-Saint-Georges, Vitry-sur-Seine, Créteil, Cachan, Chennevières-sur-Marne, Nogent-sur-Marne, L'Hay-les-Roses, Villiers-sur-Marne, Fontenay-sous-Bois et Maisons-Alfort.

Les logements proposés par notre association aux ménages sont **aménagés et équipés** en fonction de leur composition familiale. L'objectif est de garantir un cadre de vie digne, propice au développement de l'autonomie et proche des responsabilités liées au statut de locataire.

Le service s'appuie sur deux modalités d'hébergement : le diffus et le diffus regroupé.

- **Le diffus** permet aux familles et aux personnes isolées d'intégrer un logement en quasi-autonomie au sein d'un immeuble du parc social. Cette immersion dans un environnement résidentiel classique favorise l'apprentissage de la gestion quotidienne d'un appartement.
- **Le diffus regroupé** réunit plusieurs logements au sein d'un même bâtiment dont la gestion sociale est assurée en totalité par l'AUVM. La présence plus



régulière des équipes du CHU offre un encadrement renforcé. Les espaces communs facilitent les échanges entre résidents et professionnels, participant ainsi à la lutte contre l'isolement et soutenant une transition progressive vers l'autonomie.

Ces deux modalités peuvent être mobilisées de manière complémentaire dans un parcours d'accompagnement évolutif. Lorsqu'un changement de mode d'hébergement apparaît pertinent, un travail conjoint est mené avec le SIAO 94, en accord avec le ménage concerné.

► RÉCUPÉRATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS

Sur les antennes de Nogent-sur-Marne et Limeil-Brévannes, certains logements ont été réaménagés ou améliorés pour en optimiser la configuration. Initiative marquante, **deux bâtiments dépendant de l'antenne de Chevilly**, Villa Baudran et Regard, ont été entièrement rénovés en 2025 pour accueillir des ménages dans des logements de configurations plus limitées

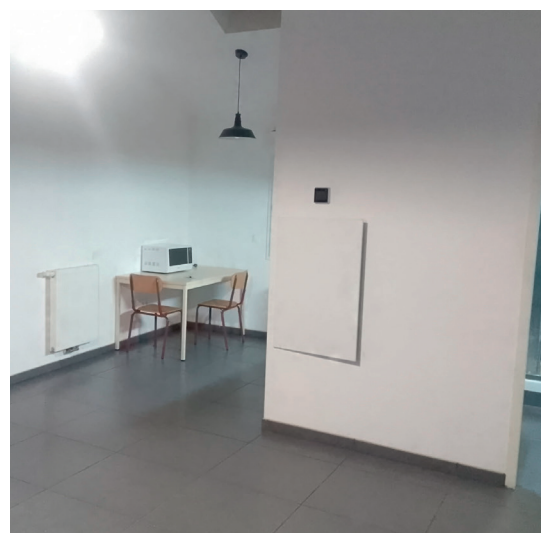


(3 à 6 logements en diffus regroupés). Cette réhabilitation a permis de répondre aux objectifs suivants :

- **Offrir un cadre de vie adapté**, grâce à des appartements rénovés offrant désormais des espaces de vie modernes et adaptés, favorisant le bien-être des résidents.
- **Renforcer l'accompagnement de proximité**, avec des logements pensés pour favoriser une gestion de proximité permettant de développer du lien social entre les résidents et de favoriser la solidarité.
- **Développer le lien social**, le modèle du diffus regroupé créant un environnement propice à l'échange et à l'entraide. Ce dispositif a été particulièrement apprécié des résidents, qui bénéficient désormais d'un accompagnement renforcé dans un cadre sécurisé.

Cette initiative s'inscrit dans notre volonté de créer un environnement de vie favorable à l'insertion et à l'intégration sociale des usagers.

En vue d'optimiser les espaces et d'améliorer des conditions de travail des équipes, **un réaménagement du local de stockage** sur le site de Limeil-Brévannes a été réalisé. Cette action a permis de rationaliser l'organisation du rangement, de mieux structurer les zones de stockage et d'optimiser l'utilisation de l'espace disponible. La réorganisation a facilité l'identification et l'accès au matériel, contribuant ainsi à un gain de temps dans les interventions quotidiennes et à une meilleure gestion des équipements. Ce réaménagement participe également à l'amélioration de la sécurité et à la fluidité des pratiques professionnelles, tout en soutenant une organisation plus efficace et fonctionnelle au service de l'activité du CHU.



▶ LE PUBLIC

Le CHU assure un accueil inconditionnel pour toutes les personnes orientées. Avant leur admission à l'AUM, l'ensemble des résidents avaient sollicité le SIAO du Val-de-Marne à la suite d'une rupture de logement et/ou d'hébergement. **En 2025, 246 adultes et 284 enfants**, parmi lesquels 243 mineurs et 41 jeunes majeurs rattachés à leur famille,

ont été accompagnés, ainsi que **35 nouvelles situations familiales admises**.

Concernant les compositions familiales, les couples avec enfants représentaient 39,89 % du public accueilli, les familles monoparentales 45,82 %. Les personnes isolées représentaient 23,21 % du public accueilli. Sept femmes ont accouché pendant leur prise en charge par l'AUM.

MONOGRAPHIE

Prise en charge de Madame T.

Originaire de la région parisienne, Madame T.

Madame T. a vécu quelques années en province pour fuir un contexte de violences conjugales. N'ayant plus d'opportunité d'emploi en Normandie, elle fait le choix de revenir en Île-de-France en 2021. Victime d'un marchand de sommeil, elle occupera durant quelques mois un appartement sans droit ni titre, dont elle fera l'objet d'une mesure d'expulsion.

C'est ainsi qu'en 2025, le SIAO 94 oriente au CHU Madame et ses deux enfants, alors âgés de 16 et 9 ans.

Madame engage alors des démarches sur les volets du logement (demande de logement social, inscription au dispositif Syplo, inscription AL'in) et de la santé.

L'accompagnement au savoir-habiter révèle rapidement les capacités de Madame à entretenir son logement et à l'occuper de façon appropriée, ainsi que sa bonne connaissance de ses droits et devoirs de locataire (paiement régulier de la participation financière, sollicitation du gardien, relève de dysfonctionnement dans l'immeuble impactant l'occupation).

Concernant l'insertion professionnelle, Madame a eu plusieurs expériences dans le domaine informatique et trouve un contrat auprès d'une entreprise de restauration rapide dont le siège social est en Seine-Saint-Denis. Elle se plaît dans cet emploi et obtient

En juin 2025, Madame T. reçoit une proposition de logement pour un T4 sur la commune de Villejuif. Appuyée par la référente sociale, elle constitue son dossier et voit sa candidature acceptée.

assez rapidement des perspectives d'évolution. Ce nouveau travail permet à Madame de repenser son budget et de commencer à se constituer une épargne.

Les enfants, scolarisés, continuent leurs bonnes progressions, la fille aînée obtient son brevet avec mention à l'été 2025.

En juin 2025, Madame reçoit une proposition de logement pour un T4 sur la commune de Villejuif. Appuyée par la référente sociale, elle constitue son dossier et voit sa candidature acceptée.

L'accompagnement social de la famille a permis une stabilisation au niveau de l'emploi, la mise en place des démarches de relogement, la continuité de la scolarité de la fratrie, et a conféré à Madame une meilleure autonomie pour aller vers un relogement dans le droit commun. ■

Monographie

3. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Les référents sociaux du Centre d'Hébergement d'Urgence assurent **un accompagnement global et individualisé de proximité** auprès des personnes et familles accueillies, souvent confrontées à des parcours marqués par la précarité, les ruptures et parfois des situations traumatiques. Leurs actions s'articulent autour de l'accueil et de l'évaluation sociale, de l'accès aux soins, de l'accès aux droits (Caisse d'allocation familiale [CAF], Sécurité sociale, démarches citoyennes), du soutien à la parentalité et à l'insertion professionnelle ainsi que de la mise en place des dispositifs d'orientation vers un hébergement adapté ou un logement. Les rendez-vous d'accompagnement se déroulent tant dans les hébergements que dans les bureaux de l'association ou en extérieur si nécessaire. Cet accompagnement vise à stabiliser les situations, à développer l'autonomie quotidienne des personnes accueillies et à favoriser leur parcours vers des solutions de sortie durables.

► LES OUTILS STRUCTURANT L'ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de l'accompagnement social, l'utilisation d'outils structurants est essentielle afin de garantir un suivi cohérent et individualisé des personnes accompagnées.

À l'issue du premier mois d'hébergement, l'équipe réalise un **Bilan diagnostique de départ (BDD)** afin d'évaluer les compétences, les besoins et les difficultés des familles accompagnées. Cette première analyse permet d'orienter la mise en place du **Contrat d'accompagnement individualisé (CAI)**. Outil central de l'accompagnement social, le CAI est élaboré en étroite collaboration entre les résidents et l'équipe éducative. Il définit les objectifs prioritaires de l'accompagnement et fait l'objet d'une réévaluation au maximum tous les trois mois, avec des ajustements réalisés en fonction



de l'évolution de la situation. Le référent social du CHU accompagne les ménages dans la mise en œuvre des objectifs fixés, en assurant un soutien et une évaluation tout au long de la prise en charge. Les objectifs sont construits avec la personne accueillie, considérée comme actrice de ses choix et de ses décisions, dans une relation fondée sur la confiance entre elle et l'équipe. Dans cette démarche, les freins et les difficultés sont analysés, tandis que l'accompagnement s'appuie sur les ressources et les potentialités de la personne afin de favoriser sa progression. Il prend également en compte son environnement et les interactions qu'elle entretient avec celui-ci.

► L'EXPÉRIMENTATION DU BINÔME DE RÉFÉRENTS

En 2025, certaines antennes ont mis en place un dispositif de binômes réunissant les rôles de « référent insertion » et de « référent hébergement », afin de renforcer l'accompagnement des résidents. Cette approche a permis d'optimiser la coordination entre les deux domaines d'intervention et de mieux répondre aux besoins spécifiques des usagers. Ce dispositif était en phase test et sera évalué et adapté en début d'année 2026.

Les missions de la « référente insertion » ont été diversifiées pour inclure les actions suivantes :

- **Accès aux droits** : accompagnement dans les démarches administratives pour l'accès aux droits sociaux (CAF, Caisse primaire d'assurance maladie [CPAM], régularisation, etc.).
- **Mise en place des dispositifs de relogement et hébergement** : nous avons continué à gérer et mettre à jour les dispositifs existants tels que la demande de logement social (DLS), le droit au logement opposable (Dalo), Système priorité Logement (Syplot), Action Logement, SIAO, pour favoriser le relogement rapide et sécurisé des personnes.
- **Accompagnement vers l'emploi** : recherche active d'opportunités professionnelles, et soutien à la réinsertion sur le marché du travail.
- **Participation financière** : suivi et gestion des aides financières pour soutenir les usagers dans leurs démarches d'autonomisation.
- **Création du dossier AUVM dématérialisé** : mise en place du dossier dématérialisé pour un suivi plus rigoureux des parcours.

TÉMOIGNAGE D'UNE RÉSIDENTE DU CHU :

« J'ai grandi au sein de votre association, et mes enfants aussi. Pas à pas, j'ai pu avancer : j'ai obtenu mon diplôme de monitrice éducatrice, puis plus récemment celui d'éducatrice spécialisée et mon permis de conduire. Cette évolution, je la dois en grande partie au soutien, à l'accompagnement et à la bienveillance que vous nous avez offerts. »

- **Compte rendu des entretiens ou visite à l'hébergement (VAH)** : rédaction des rapports de suivi (entretien ou visite à l'hébergement), permettant un suivi de qualité des situations individuelles.

Les missions de la « référente hébergement » se concentrent sur l'accompagnement et la gestion des conditions d'hébergement des résidents :

- **État des lieux** : réalisation des états des lieux à l'entrée, à la sortie et en intermédiaire afin d'assurer un suivi des conditions d'hébergement.



- **Préparation des transferts et sorties** : accompagnement des usagers dans la préparation de leurs sorties, et gestion des transferts entre différents dispositifs d'hébergement.
- **Évaluation du savoir-habiter** : une attention particulière a été portée à l'accompagnement des résidents dans l'acquisition des compétences liées à la gestion du logement et de la vie quotidienne (gestion des espaces, entretien, etc.).
- **Découverte de l'environnement** : aide à l'intégration dans le quartier ou la ville, par la découverte de l'environnement local et des services disponibles.
- **Accompagnements extérieurs** : gestion des déplacements des résidents en fonction de leurs besoins.
- **Ouverture et fermeture des compteurs électriques** : gestion des démarches administratives liées à l'ouverture et la fermeture des compteurs électriques.
- **Comptes rendus d'entretien ou VAH** : rédaction des rapports d'entretien ou de VAH pour assurer une continuité dans le suivi des résidents.

Le travail en binôme a permis de **renforcer la complémentarité des interventions** entre les deux domaines.

Voici quelques éléments clés de cette collaboration :

- **Rédaction des documents.** La rédaction conjointe des notes sociales, CAI, rapport social logement (RSL) a permis d'améliorer la qualité des évaluations, grâce aux croisements des observations et des compétences professionnelles. L'absence de référent unique a permis de renforcer l'objectivité des analyses, de partager les responsabilités et d'assurer une continuité dans l'accompagnement.
- **Démarches liées à la parentalité.** Les démarches s'adressant spécifiquement aux parents, notamment en matière d'accompagnement familial, ont été réalisées en binôme pour garantir un suivi global de la situation.
- **Situations complexes.** Pour les cas particulièrement complexes, nous avons privilégié la réalisation de VAH en binôme afin d'assurer un suivi approfondi et la mise en place de solutions adaptées à chaque situation.
- **Accompagnement dans un parcours de soin.** Il est assuré par deux référents sociaux travaillant en binôme, afin de garantir un suivi coordonné et continu. Cette organisation permet une évaluation



partagée des situations et une meilleure articulation des démarches liées à l'accès et au maintien dans les soins. Elle renforce également la sécurisation du parcours pour les personnes accompagnées.

► ACCOMPAGNEMENT D'UN PUBLIC EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

Le public accueilli cumule des vulnérabilités multiples. Pour y répondre, nous avons mis en place un accompagnement global, individualisé et de proximité. Cette approche permet de mieux repérer les fragilités, d'ajuster les interventions et de soutenir les personnes dans la reconstruction de leur stabilité.

Vulnérabilité administrative : accompagnement des personnes en situation irrégulière

En raison de l'accueil de nombreuses personnes en situation irrégulière, notre service a renforcé ses partenariats avec des associations et avocats spécialisés pour accompagner ces résidents dans leurs démarches de régularisation administrative. Nous avons ainsi collaboré étroitement avec :

- **deux avocats** exerçant dans la région,
- **la Maison du droit et de la justice** (Villejuif), association proposant un accompagnement juridique et administratif aux personnes en situation irrégulière, facilitant leur accès aux droits,
- **Femmes de la Terre**, organisation proposant un soutien spécifique aux femmes en situation irrégulière, en leur offrant des conseils pratiques et juridiques sur la régularisation de leur statut,
- **le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) 94.**

Ces partenariats ont permis de mieux accompagner les personnes en situation irrégulière, en leur offrant des informations fiables.

En 2025, nous constatons qu'**un nombre important des adultes accompagnés se trouvent en situation irrégulière** : 127 personnes sur 246, soit plus de la moitié de notre public. Cette réalité souligne les défis particuliers auxquels ces personnes sont confrontées, notamment en ce qui concerne l'accès aux droits, à l'emploi et aux services essentiels. Elle met également

TÉMOIGNAGE D'UNE RÉSIDENTE DU CHU :

« Nous vous remercions du fond du cœur. Il est très difficile pour nous de partir : nous avons trouvé ici la paix du cœur et la tranquillité d'esprit. Cet appartement et cette association resteront gravés dans notre histoire. Nous partons pour de nouvelles aventures... mais nous ne vous oublierons jamais. Merci, sincèrement. »

en lumière l'importance de nos actions et de notre accompagnement pour soutenir ces adultes dans leurs démarches et leur permettre de mieux s'insérer dans la société. De fait, cela impacte fortement la durée de leur prise en charge par l'AUVM.

Une vulnérabilité psychique croissante des personnes accueillies

En 2025, nous avons constaté **une augmentation notable de la vulnérabilité des personnes accueillies** au sein du centre d'hébergement. Cette évolution se traduit par des besoins accrus en matière d'accompagnement individualisé, de vigilance quotidienne et de coordination avec les dispositifs médico-sociaux et judiciaires.



Cette année, **plusieurs signalements de personnes en situation de grande vulnérabilité** ont été réalisés auprès des autorités compétentes, en lien avec les services sociaux et médicaux. Par ailleurs, trois résidents ont été accompagnés dans leur **démarche de demande de mise sous protection juridique** (curatelle ou tutelle) auprès du juge des tutelles.

Ces situations démontrent l'importance de maintenir un accompagnement de proximité, à la fois attentif et réactif, pour garantir la sécurité, la dignité et les droits des personnes hébergées. Elles soulignent également la nécessité de renforcer les partenariats avec les acteurs de la santé mentale, de la protection des majeurs et du secteur médico-social.

Vulnérabilité financière : mise en place de commissions pour les familles en situation d'endettement

Face à l'augmentation des situations d'endettement liées à la participation financière à l'hébergement, des **commissions spécifiques** internes au pôle ont été mises en place en 2025. Animées par la directrice de pôle et deux chefs de service, elles visent à accompagner les familles concernées dans la compréhension et la résolution de leur situation.

Les personnes y sont reçues individuellement afin d'exposer leur situation financière, parfois complexe, et d'en effectuer une analyse approfondie. Cette démarche vise à poser un cadre, bienveillant mais



structurant, dans lequel des objectifs réalistes d'apurement de la dette sont définis en concertation avec les familles.

Ces commissions ont permis de créer un espace d'échange et de responsabilisation. Plusieurs familles ont ainsi pu s'investir activement dans un processus de régularisation avec des premiers résultats encourageants en matière de résorption des dettes. **L'accompagnement budgétaire** est un point crucial pour l'accès et le maintien dans le logement.

► ACCOMPAGNEMENT VERS UNE INSERTION SOCIALE ET ACCÈS À LA CITOYENNETÉ

Le public accueilli rencontre souvent des difficultés dans la compréhension et l'utilisation des institutions, ce qui limite leur participation citoyenne. Pour répondre à ces besoins, nous avons renforcé l'accompagnement autour des démarches administratives, des modes de garde et des droits essentiels. Ces actions visent à redonner des repères, à soutenir l'autonomie et à faciliter l'insertion dans la vie sociale et citoyenne.



Atelier sur les différents modes de garde

Cet atelier proposé tous les six mois vise à informer les parents demeurant sur la commune de Limeil-Brévannes sur la procédure de demande de places en crèches municipales et départementales, le rôle du Relais assistantes maternelles (RAM), les aides de la CAF au financement d'une assistante maternelle agréée, et le fonctionnement du périscolaire et du centre de loisirs pour les enfants scolarisés. Nous leur expliquons également l'importance de fournir son avis d'imposition pour le calcul du quotient familial. Il s'agit d'outiller les familles, souvent confrontées à un manque de clarté sur les démarches à entreprendre, et de favoriser un choix de garde éclairé et adapté à leur situation personnelle et professionnelle.

Atelier « Prévention des écrans »

Cette année encore, l'atelier « Prévention des écrans » a été reconduit sur le site de Limeil-Brévannes, l'équipe éducative constatant une exposition excessive aux écrans, chez les enfants de moins de trois ans notamment. Dispensé de manière trimestrielle, cet atelier a pour objectif de sensibiliser les familles aux effets néfastes d'une surexposition précoce aux écrans sur le développement cognitif, langagier et social des jeunes enfants. Il s'appuie sur des apports théoriques, des échanges d'expériences entre les parents, ainsi que des conseils pratiques visant à encourager des alternatives éducatives et interactives. Cet **espace de dialogue et de prévention** s'inscrit dans une démarche globale de soutien à la parentalité, en cohérence avec les observations de terrain et les besoins identifiés au sein du centre.

Atelier « Connaissance des administrations »

Dans une démarche d'inclusion et d'autonomie, un atelier intitulé « Connaissance des administrations » a été proposé aux résidents tous les trois mois afin de mieux **comprendre le fonctionnement des principales institutions françaises**. Cet atelier vise à faciliter l'accès aux droits, en expliquant de manière claire et accessible le rôle, les missions et les démarches associées à différents organismes publics tels que la Caisse d'Allocations Familiales, les impôts, la Sécurité sociale, France Travail. Se déroulant de manière interactive, avec supports visuels et temps de parole, il permet aux participants de mieux connaître leurs



droits, d'identifier les interlocuteurs compétents selon leurs besoins et de gagner en autonomie dans la gestion de leurs démarches administratives.

Développement des orientations pour subvenir aux besoins alimentaires

Afin de répondre aux besoins alimentaires des familles en situation de grande précarité, plusieurs dispositifs ont été mis en place et renforcés :

- **Panier solidaire.** Un dispositif de distribution de paniers alimentaires a été mis en place pour les familles les plus vulnérables. Ce service permet d'offrir une aide alimentaire de qualité tout en soutenant la dignité des usagers.
- **Épiceries sociales.** En collaboration avec les épiceries sociales locales, nous avons facilité l'accès des familles précaires à des produits alimentaires à prix réduits, leur permettant ainsi de faire leurs courses en toute autonomie et dignité.
- **Les Restos du Cœur.** Nous avons intensifié nos partenariats avec les Restos du Cœur pour permettre aux personnes accueillies un accès élargi à leurs

distributions alimentaires et aux services d'accompagnement social associés.

- **Projet Colibri-Aide alimentaire à Créteil.** Le Projet Colibri est une initiative solidaire visant à offrir une aide alimentaire accessible aux habitants de Créteil en situation de précarité. Il repose sur un modèle de participation symbolique de 5 euros, permettant aux bénéficiaires d'accéder à un panier alimentaire complet tout en préservant leur dignité et leur autonomie. Le Projet Colibri contribue non seulement à répondre à des besoins alimentaires immédiats, mais aussi à créer un espace d'échanges et de solidarité. Il s'inscrit pleinement dans une dynamique de soutien social local et de lutte contre la précarité.

▶ ACCOMPAGNEMENT VERS L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Beaucoup de personnes accompagnées rencontrent des freins importants à l'insertion professionnelle, liés à la précarité, au manque de formation et d'expérience, à l'instabilité du quotidien. Pour soutenir leur remobilisation, nous avons renforcé l'accompagnement vers l'emploi à travers plusieurs actions.



Groupe de travail « Emploi et insertion professionnelle »

Le groupe a mis en lumière la diversité des profils et des freins rencontrés :

- Barrières linguistiques ou illettrisme, manque de confiance en soi, méconnaissance des dispositifs existants.

- Besoin d'orientation vers l'intérim, les structures d'insertion ou la formation professionnelle.

Les propositions principales qui en ont émergé portent sur :

- La désignation de référents « emploi » sur chaque site pour structurer les démarches d'insertion professionnelle.

MONOGRAPHIE

Prise en charge de la famille K.

La famille K. a intégré l'AUVM en décembre 2023..

Le couple est arrivé d'Algérie en avril 2017 pour un séjour chez des proches en France. Durant ce séjour, Monsieur voit sa santé se dégrader. Le couple retourne en Algérie pour que Monsieur soit pris en charge. Les soins n'étant pas adaptés, le couple revient sur le territoire français en novembre 2017 chez un membre de la famille. Rapidement, l'état de santé de Monsieur se dégrade, le couple est contraint de quitter l'hébergement du tiers et de faire appel au 115. Pendant plus d'un an, ils connaissent des hébergements à l'hôtel.

Constatant que la situation perdure et que les professionnels de santé ne jugent pas l'état de santé de Monsieur satisfaisant pour un retour au pays, ils font le choix à l'automne 2018 de faire venir leurs deux plus jeunes enfants, âgés de 14 et 13 ans. La famille est restée hébergée à l'hôtel durant cinq ans avant son arrivée en appartement diffus à l'AUVM, le 29 décembre 2023 en CHU.

Durant toutes ces années, les enfants ont poursuivi tant bien que mal leur scolarité, malgré les multiples changements d'hôtels et la promiscuité. Le fils aîné, atteint d'une pathologie, suit également un cursus soins-études – période durant laquelle il ne rentre que les week-ends à l'hébergement – et obtient son baccalauréat en 2024. Cette sortie du cursus scolaire met en évidence les difficultés relationnelles avec sa famille et la nécessité de travailler une décohabitation.

En lien avec les projets du jeune et avec le centre médico-psychologique (CMP), et en informant également ses parents dans un souci de cohérence dans l'accompagnement global de la famille, nous

En lien avec les projets du jeune et avec le CMP, et en informant également ses parents dans un souci de cohérence dans l'accompagnement global de la famille, nous sollicitons le SIAO 94 sur la complexité de la situation, et une demande de réorientation en CHRS est actée début 2025.

sollicitons le SIAO 94 sur la complexité de la situation, et une demande de réorientation en CHRS est actée début 2025. En février 2025, le jeune homme reçoit une proposition d'orientation en CHRS Jeunes dans le Val-de-Marne. Après une préadmission et une visite de l'hébergement, il est admis dès le 20 mars 2025.

Dans le même temps, l'accompagnement social et individualisé se poursuit auprès du reste de la famille. Les référents sociaux assurent les visites à l'hébergement de façon hebdomadaire, le CAI de chaque membre de la famille est réactualisé : poursuite des démarches pour la régularisation de Madame, maintien des suivis médicaux de Monsieur et Madame.

La sœur cadette est également soutenue dans ses démarches d'orientations post-bac et un soutien psychologique est mis en place avec le psychologue de l'hôpital psychiatrique de secteur dans nos locaux. ■

- La création d'un répertoire de partenaires emploi/formation (missions locales, chantiers d'insertion, agences d'intérim solidaires...), accessible à toutes les équipes.

Atelier « Simulation d'entretiens professionnels »

Conçu pour aider à se préparer pour un entretien d'embauche réel, cet atelier est présenté tous les trois mois aux personnes accueillies, depuis 2023. Un contexte réaliste est fourni aux participants : la définition du poste, l'entreprise et le secteur d'activité. À la fin de l'entretien, le professionnel débriefe avec le résident et lui fournit conseils et recommandations. Cet atelier est animé par une professionnel de l'AUVM et une bénévole du Secours Catholique.

Action expérimentale emploi

En 2025, 69,10 % des personnes accueillies étaient sans emploi au moment de leur admission. Ce chiffre doit toutefois être interprété avec prudence : une part importante des adultes hébergés (48,38 %)



disposaient de droits administratifs incomplets à leur arrivée, rendant impossible tout accès légal au marché du travail.

Afin de renforcer l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, la DRIHL du Val-de-Marne a financé une démarche expérimentale menée par un organisme externe spécialisé. Cette initiative a permis aux participants de suivre **un parcours de formation** axé sur la construction du projet professionnel, l'élaboration de candidatures pertinentes, la préparation aux entretiens et l'acquisition de méthodes actives de recherche d'emploi, dans une dynamique collaborative de type *cosearching*.

Le dispositif s'est articulé autour de quatre sessions intensives de quatre semaines, réunissant chacune dix participants. Ce format a contribué à réduire



plusieurs freins à l'emploi, à renforcer l'employabilité des stagiaires et à faciliter leur insertion professionnelle. L'accompagnement, à la fois collectif et individualisé, visait à amener chaque participant à **clarifier et maîtriser son orientation professionnelle** – qu'il s'agisse d'un métier répondant à une aspiration personnelle mais rapidement accessible, ou d'un emploi « alimentaire » permettant une sortie de l'urgence.

Les bénéficiaires ont été encouragés à adopter une posture active dans le développement de leur réseau et dans leurs démarches de recherche d'emploi. Le programme mettait en valeur leurs compétences, savoir-faire et qualités personnelles. **Des intervenants extérieurs** (art-thérapeute, professeure de théâtre, spécialiste de l'entretien d'embauche par le jeu théâtral) ont également contribué à diversifier les approches pédagogiques.

Les retours des participants ont été particulièrement favorables. Ils ont souligné la clarté des contenus, la cohérence du parcours et la pertinence des outils proposés, immédiatement mobilisables dans leurs démarches d'insertion professionnelle.

► ACCOMPAGNEMENT VERS LE LOGEMENT / HÉBERGEMENT

Face aux parcours résidentiels instables, un travail spécifique a été engagé pour sécuriser l'accès et le maintien dans l'hébergement. Les équipes ont développé un accompagnement renforcé pour orienter vers des solutions adaptées et préparer l'accès au logement pérenne. L'objectif est de favoriser des trajectoires plus stables et de limiter les ruptures d'hébergement.

Groupe de travail « Accès au logement »

Deux groupes de travail ont été mis en place afin de favoriser une réflexion collective et une amélioration des pratiques. Chacun était animé par deux chefs de service et composé de référents sociaux issus des différents services du CHU. Ces temps d'échange ont permis d'identifier des enjeux prioritaires dans deux domaines clés : le logement et l'emploi.

Les discussions ont fait émerger deux constats :

- Les dossiers des personnes prêtes à être relogées sont souvent éparpillés entre différents services.
- Il est difficile d'avoir une vision globale de ces situations.

Une proposition majeure en a découlé : constituer une file active centralisée des personnes prêtes au relogement, partagée entre les services, pour mieux repérer les situations prioritaires, accélérer les propositions de relogement et favoriser le travail avec les partenaires dans ce domaine, tout en garantissant la conformité au RGPD.

Accès à la plateforme Syplo : un outil pour fluidifier les parcours de relogement

En complément des actions menées en interne, le CHU a bénéficié d'un accès à la plateforme Syplo, accordé par la DRIHL 94. Cette plateforme vise à faciliter les parcours de relogement en centralisant

les informations et en mettant en lien les structures avec les opportunités de logement.

Grâce à cet outil :

- Les dossiers des personnes prêtes au relogement peuvent être mis à jour régulièrement.
- Les équipes peuvent repérer rapidement les situations éligibles à des propositions de logements pérennes.

L'utilisation de Syplo permet :

- d'accélérer les sorties vers le logement pour les personnes prêtes,
- de faciliter la fluidité au sein du CHU, en libérant des places pour de nouvelles personnes en demande d'hébergement d'urgence,
- de renforcer la trajectoire des parcours et la coordination avec les dispositifs de logement.

Cet outil s'inscrit dans une volonté de professionnalisation et d'efficacité dans la gestion des parcours vers le logement et la sortie du dispositif CHU.

L'atelier « Logement »

L'atelier « Logement », initié en 2023 sur le site de Limeil-Brévannes, a été mis en place afin de répondre aux nombreuses interrogations des personnes hébergées concernant l'accès dans un logement autonome. Reconduit en 2025 en raison de son utilité et de l'intérêt manifesté par les participants, cet atelier trimestriel s'inscrit dans une logique d'information et de responsabilisation des publics accompagnés. Animé à partir d'un support power-point, il aborde de manière structurée les différentes démarches administratives liées à l'accès au logement, notamment la demande de logement social (DLS), le Dalo, le Syplo, la plateforme Action Logement Al'In... L'atelier comprend également un comparatif des niveaux de loyers pratiqués en Île-de-France et en province afin de permettre aux participants d'élargir leur réflexion géographique dans leur recherche de logement. Enfin, une présentation du programme Emile – destiné à favoriser la mobilité vers les zones moins tendues tout en garantissant un accompagnement dans le parcours résidentiel – complète cet outil pédagogique.

4. LES ACTIONS COLLECTIVES

Tout au long de l'année 2025, le Centre d'Hébergement d'Urgence a développé et renforcé de nombreuses actions collectives à destination des résidents. Ces initiatives ont été pensées pour répondre à des enjeux humains et sociaux fondamentaux :

- renforcer le lien social et lutter contre l'isolement,
- instaurer une relation de confiance durable entre les professionnels et les résidents,
- favoriser l'expression et la participation active des personnes accompagnées,
- répondre à des besoins concrets et spécifiques identifiés au sein du CHU,
- soutenir la parentalité, en particulier dans les situations de vulnérabilité.

► RENFORCEMENT DU LIEN SOCIAL ET DE LA COHÉSION

Pot d'accueil des nouveaux résidents

Dès leur arrivée, les nouveaux résidents sont conviés à un pot d'accueil organisé en présence de l'ensemble de l'équipe éducative, administrative et sociale. La régularité des rencontres varie en fonction des admissions sur chaque antenne.

Cet accueil collectif permet de présenter l'équipe et l'association et contribue à instaurer dès les premiers jours un climat de confiance, condition essentielle pour un accompagnement de qualité.



La fête de l'été

Le 18 juin 2025 a eu lieu la fête de l'été sur le site de Limeil-Brévannes, en présence de l'équipe éducative et des bénévoles du Secours Catholique. Environ 80 personnes hébergées ont participé à cette grande célébration, qui marque la fin de l'année scolaire et vient clôturer une année riche en projets et en échanges.

Cette fête a été rendue possible grâce au **partenariat étroit entre l'équipe éducative et le Secours Catholique**. Tout au long de l'année, les bénévoles et les professionnels ont travaillé main dans la main pour accompagner les familles hébergées, favoriser leur intégration et renforcer le lien social. Le Secours Catholique a apporté un soutien précieux, tant dans l'organisation logistique de l'événement que dans l'animation des activités, témoignant une nouvelle fois de son engagement en faveur de la solidarité et du vivre-ensemble. Cette collaboration illustre la réussite d'un travail collectif, fondé sur la confiance, l'écoute et la bienveillance.



Pour cette édition, un large choix d'activités festives et culturelles a été proposé aux participants. Un prestataire était présent pour distribuer des granités, tandis qu'un goûter convivial a rassemblé petits et grands autour d'un moment gourmand. Des jeux et des animations pour enfants, ont apporté une touche ludique à la journée. Un défilé de tenues traditionnelles, préparé avec la participation active des familles, a mis à l'honneur la diversité culturelle du site. Ce moment fort a permis à chacun de partager ses coutumes, ses traditions et son patrimoine vestimentaire, favorisant ainsi la découverte mutuelle et le respect interculturel. Au-delà du simple défilé, il s'agissait d'un véritable temps d'échange et de fierté, où chaque participant a pu présenter un aspect de son identité et contribuer à la richesse collective du groupe.



Cet événement symbolise **la réussite d'une année de collaboration** entre l'équipe éducative, les familles et les partenaires. Il a permis de valoriser les actions menées ensemble et de renforcer le sentiment d'appartenance à une communauté solidaire. La fête de l'été s'impose ainsi comme un rendez-vous incontournable, mêlant convivialité, reconnaissance et célébration du travail collectif accompli tout au long de l'année.

La fête de l'hiver

Dans le cadre des actions visant à renforcer le lien social et à offrir des temps de convivialité aux personnes accueillies, le CHU a organisé une fête de fin d'année au mois de décembre 2025 à destination des résidents et de leurs familles. Cet événement festif a permis de créer un moment chaleureux et fédérateur, particulièrement apprécié en cette période de l'année. Le programme comprenait notamment une animation assurée par un magicien, qui a suscité émerveillement et enthousiasme chez les enfants comme chez les adultes, ainsi qu'un temps gourmand autour de la préparation et du partage de crêpes. La présence et l'implication des bénévoles du Secours Catho-

lique ont été déterminantes dans la réussite de cette journée, tant dans l'organisation que dans l'animation et l'accueil des familles. Leur engagement aux côtés des équipes du CHU a contribué à instaurer un climat de bienveillance, de partage et de convivialité. Cette fête de fin d'année illustre pleinement **l'importance du travail partenarial** et s'inscrit dans la volonté du CHU de proposer un accompagnement global, humain et respectueux de la dignité des personnes accueillies.

Ciné-débats « Hommes et Femmes »

Deux ciné-débats ont été proposés autour des thématiques de genre. Les films choisis ont servi de support pour :

- déclencher des discussions profondes,
- questionner les représentations sociales,
- encourager l'écoute mutuelle et la libre expression,
- renforcer la cohésion entre résidents, en particulier entre hommes et femmes.

Ateliers de cuisine interculturelle

Les ateliers cuisine sur différents sites ont réuni des résidents de différentes origines autour de recettes traditionnelles partagées. Ces moments ont permis :

- la mise en valeur des cultures d'origine,
- le développement d'un climat d'échange et de respect,
- la création de liens entre familles, souvent isolées,
- l'apprentissage de compétences transférables dans un futur parcours d'insertion (autonomie, organisation, hygiène, etc.).

À Limeil-Brévannes, ces ateliers sont régulièrement effectués le vendredi après-midi en présence des bénévoles du Secours Catholique.

Atelier bien-être

L'atelier bien être en partenariat avec **la boutique Yves Rocher de Créteil Soleil** proposé depuis 2023 sur le site de Limeil-Brévannes constitue un temps particulièrement apprécié des résidentes. Cet atelier, proposé une fois par mois, permet à cinq résidentes de bénéficier d'un moment de bien-être et de détente, souvent rare dans leur quotidien. Les professionnelles de la boutique,



intervenant de manière bénévole hors de leur temps de travail, délivrent des conseils beauté et offrent des produits aux participantes. Les objectifs principaux sont de renforcer l'estime de soi, de favoriser l'échange entre les femmes et d'offrir un temps de pause loin des préoccupations liées à l'hébergement d'urgence.

► SOUTIEN À LA PARENTALITÉ ET AUX FAMILLES

Sorties extérieures

Plusieurs sorties ont été organisées tout au long de l'année, à destination des enfants et des familles :

- **Ferme pédagogique de Longjumeau et de Ville-neuve-le-Roi** : contact avec la nature, apprentissage autour du vivant, moments apaisants en dehors de la structure.



- **Winnoland** : une journée de loisirs consacrée à l'enfance, pour créer des souvenirs positifs et favoriser la détente en famille.
- **Speed Park et Escape Game** : activités collectives à forte dimension ludique et collaborative, permettant de renforcer les liens entre résidents et de favoriser la cohésion de groupe.
- **Visite du musée Grévin** : une après-midi au musée afin de découvrir des personnages célèbres tels que Napoléon, Messi et Einstein.
- **Sorties piscine** : sorties ludiques et conviviales, à proximité directe du lieu d'hébergement, rendant l'accès simple et adapté aux familles.



Il s'agit d'offrir aux familles accueillies un espace de détente et de complicité, tout en travaillant des objectifs éducatifs et sociaux. Ces sorties constituent souvent une première découverte de la piscine pour certains parents et enfants qui n'avaient jamais eu l'occasion de partager ce type d'expérience ensemble.



La colonie de vacances

Cet été, tout comme en 2024, le partenariat avec PEP 94 a permis à 10 enfants de 5 à 12 ans accueillis sur l'antenne de Limeil-Brévannes de partir gratuitement en « **colo apprenante** » du **28 juillet au 3 août** sur le thème « équitation au château ». Au programme :

- Trois séances d'équitation de 1h30 dispensées par un moniteur diplômé équitation dans le centre équestre. Les enfants ont nourri, brossé leurs montures et se sont perfectionnés en équitation. Les séances se sont déroulées de façon ludique (voltige, jeux avec les poneys.) et par groupe de niveau.
- Une sortie dans une réserve naturelle.
- Une nuit de trappeur : un camp trappeur, avec des roulottes, a été installé dans la prairie du château.
- Les activités nature : s'occuper des animaux du château, entretenir le potager et apprendre à cultiver les légumes de l'été, découvrir la faune et la flore de la forêt, construction de cabanes, d'abris pour oiseaux, de vivarium, de tableaux naturels, veillées.
- Piscine.

Afin que tous puissent partir dans de bonnes conditions, l'AUVM a financé pour chaque enfant un kit comprenant un sac à dos, casquette, serviette de bain, gourde et spray solaire. Ce séjour a suscité un grand enthousiasme parmi les enfants, heureux de vivre une expérience en dehors du centre, dans un cadre à la fois éducatif et récréatif. Cette colonie a contribué à l'épanouissement personnel des enfants, en leur offrant un moment de répit et de plaisir, tout en favorisant l'apprentissage par l'expérience.

En décembre 2025, le partenariat a été reconduit pour la fin d'année scolaire. Huit enfants hébergés sur le site AUVM de Limeil-Brévannes ont pu partir **dans la Manche du 26 au 31 décembre**. Au programme, baignade et activités ludiques quotidiennes dans la piscine chauffée et couverte du centre, découverte de l'environnement (pêche à pied, mise en vie d'un aquarium), journée à la Cité de la Mer de Cherbourg, jeux grandeur nature (chasse aux trésors, escape game, grands jeux et sports collectifs) et veillées thématiques tous les soirs.

TÉMOIGNAGE D'UN ENFANT PARTI EN COLONIE DE VACANCES :

« Je m'appelle L., j'ai 10 ans. J'habite dans un CHU avec ma famille. Grâce au centre, j'ai eu la chance de partir deux fois en colonie de vacances gratuitement, et j'étais très contente.

La première fois, c'était cet été, du 28 juillet au 3 août. Le thème était "équitation au château". J'ai adoré monter à cheval. On a fait trois séances d'équitation avec un moniteur, j'ai appris à brosser et nourrir les poneys, et on faisait aussi des jeux comme la voltige. J'ai beaucoup aimé la nuit de trappeur, où on a dormi dans des roulottes près du château. On faisait aussi des activités dans la nature, on s'occupait des animaux et du potager, et on allait à la piscine. Ma référente de l'AUVM m'a donné un sac avec une casquette, une serviette, une gourde... et ça m'a rassurée.

La deuxième fois, je suis repartie en décembre, dans la Manche, du 26 au 31 décembre. On allait tous les jours à la piscine chauffée, on a fait de la pêche à pied et une sortie à la Cité de la Mer de Cherbourg. Il y avait aussi des grands jeux, des chasses au trésor et des veillées tous les soirs. J'ai beaucoup rigolé et appris plein de choses.

Ces colonies m'ont rendu très heureuse. Elles m'ont permis de sortir du centre, de découvrir de nouveaux endroits et de vivre de très beaux moments que je n'oublierai pas. »

Les braderies solidaires

Ces braderies ont permis à de nombreuses familles de se procurer des vêtements, des cartables, des fournitures essentielles, des jouets... dans un esprit de solidarité.

Cette initiative s'inscrit pleinement dans **une dynamique de solidarité et d'entraide**, en apportant une réponse concrète aux besoins du quotidien tout en créant un espace de partage et de convivialité.

Les dons, collectés auprès de particuliers, de partenaires et de membres de l'équipe par des bénévoles du Secours Catholique ont été rassemblés et installés au sein des différents sites. Dans ces espaces transformés en véritables « braderies solidaires », adultes et enfants ont pu découvrir les vêtements, les essayer et repartir librement avec ce dont ils avaient besoin.





Au-delà de l'aide matérielle immédiate, ces actions ont permis une véritable amélioration du quotidien des familles grâce à l'accès gratuit à des vêtements et chaussures adaptés à leurs besoins. Elles ont également créé **un moment convivial**, propice aux échanges et aux rencontres entre les familles et les professionnels.

Les braderies ont en outre **valoriser la participation des résidents**, qui ont pu effectuer leurs choix librement, renforçant ainsi leur autonomie et leur dignité. Enfin, elles ont contribué à **renforcer le lien au sein des structures** en associant étroitement familles, référents sociaux et partenaires dans une dynamique solidaire et inclusive.

L'implication des référents sociaux ainsi que des **bénévoles du Secours Catholique** a été essentielle à la réussite de cette initiative. Leur engagement a permis d'assurer la coordination logistique, l'accueil des familles et le bon déroulement des braderies dans un cadre bienveillant, inclusif et respectueux.

Les braderies et le vestiaire solidaire illustrent la volonté de l'équipe de ponctuer l'accompagnement d'actions porteuses de sens, adaptées aux besoins concrets des personnes accueillies, et d'ancrer nos pratiques dans une démarche de solidarité, de dignité et de convivialité.

► PROJETS ÉDUCATIFS, ÉCOLOGIQUES ET PARTICIPATIFS

Projet jardin et terrasse « Ce que l'on sème à Hoche »

Le projet « Ce que l'on sème à Hoche », dont le titre fait écho à l'implantation de nos bureaux de Nogent-sur-Marne, incarne à la fois **un ancrage local et une dynamique collective**. Plus qu'un simple aménagement extérieur, ce projet traduit notre volonté de créer un espace de vie, de partage et d'apprentissage pour les personnes que nous accueillons, qu'il s'agisse de personnes isolées, de couples ou de familles avec enfants.

La création d'un potager diversifié et l'introduction de techniques innovantes comme l'hydroponie et la tour aromatique offrent un support à la fois écologique, pédagogique et social. Ces outils permettent de sensibiliser à une alimentation saine, à la réduction de l'empreinte écologique et à la valorisation des circuits courts. Ils favorisent

aussi une participation active des usagers qui deviennent acteurs d'un projet concret, collectif et responsabilisant.

Le projet a également **une dimension inclusive et éducative** : en cultivant ensemble, les résidents s'initient à de nouvelles pratiques, développent des compétences transférables et renforcent leur autonomie. L'espace de jardin et de terrasse devient ainsi un lieu d'échange, de transmission de savoir-faire et de cohésion.

Enfin, la réussite de « Ce que l'on sème à Hoche » repose aussi sur une **dimension partenariale et solidaire**. Les dons de matériel, de graines et de plants, ainsi que l'implication de résidents et de partenaires, illustrent une dynamique de générosité et de solidarité, renforçant le caractère collectif du projet.



En somme, « Ce que l'on sème à Hoche » est bien plus qu'un jardin : c'est un outil d'accompagnement social, éducatif et écologique qui reflète l'esprit de notre établissement, en conjuguant innovation, convivialité et engagement au service des personnes accueillies.

▶ ATELIERS À VISÉE ÉDUCATIVE ET COURS DE FRANÇAIS

Les cours de français et groupe de discussion

Dans le cadre des actions mises en œuvre au sein du site de Limeil-Brévannes, des cours de français sont dispensés chaque mardi et vendredi après-midi par les bénévoles du Secours Catholique. Ces ateliers visent à favoriser le développement de l'autonomie des personnes hébergées, en leur permettant d'acquérir ou de renforcer les compétences linguistiques nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle. L'accès aux cours est conditionné à la réalisation préalable d'**un test de positionnement**, afin de constituer des groupes de niveaux homogènes et d'adapter les contenus pédagogiques aux besoins identifiés.

En complément de ces cours, **un groupe de discussion** est organisé chaque vendredi après-midi. Ce temps d'échange constitue un espace convivial et interactif permettant aux participants de pratiquer la langue française à l'oral, à travers des thématiques de la vie quotidienne. Des ateliers cuisine sont également proposés dans ce cadre, favorisant l'apprentissage du vocabulaire, l'expression orale et le travail collaboratif, tout en valorisant les cultures culinaires des participants.

Par ailleurs, une nouvelle personne, ancienne professeure de musique, a récemment intégré l'équipe des bénévoles. Elle anime **des séances d'éveil musical** destinées aux enfants et à leurs mères, axées sur l'apprentissage des comptines en français. Ces moments partagés contribuent au développement du langage chez les plus jeunes et renforcent le lien parent-enfant dans un cadre à la fois bienveillant et stimulant.

Chaque mardi et vendredi, six à huit personnes bénéficient du soutien des bénévoles du Secours Catholique.

Ateliers « Figures féminines inspirantes »

Organisés en petit groupe, ces ateliers pensés sur le site de Chevilly-la-Rue ont permis aux participantes de découvrir des parcours de femmes ayant marqué l'histoire, la culture ou la société. Ces temps d'animation ont eu pour effet de stimuler l'estime de soi, valoriser le potentiel individuel, offrir des repères positifs et motivants et favoriser la parole libre autour de l'identité, des obstacles et des aspirations personnelles.

Les actions collectives mises en œuvre en 2025

traduisent un engagement fort en faveur du lien social, de la parentalité, de la solidarité et du développement des compétences. Elles participent activement à l'objectif global d'accompagnement des résidents vers plus d'autonomie, de confiance en soi et d'intégration sociale. Ces projets conjuguent innovation, créativité et pragmatisme, et s'appuient sur la mobilisation constante des équipes et des partenaires. Ils témoignent d'une volonté partagée d'agir pour un accompagnement humain et inclusif, respectueux de la dignité de chaque personne accueillie.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

► CONCLUSION

L'année 2025 a été marquée pour le Centre d'Hébergement d'Urgence par **une activité intense**, révélatrice à la fois de l'augmentation des besoins sociaux, de la capacité d'adaptation et d'engagement des équipes. À travers l'accueil inconditionnel, l'accompagnement global et la diversification des modalités d'hébergement, le CHU a poursuivi sa mission fondamentale : offrir un cadre sécurisant, digne et structurant à des personnes et des familles confrontées à des parcours de vie souvent marqués par la précarité, les ruptures et les vulnérabilités multiples.

Les actions menées tout au long de l'année témoignent d'une volonté constante de **renforcer la qualité de l'accompagnement**, tant sur le plan individuel que collectif. L'investissement dans la formation des professionnels, la réflexion continue sur les pratiques, l'expérimentation de nouvelles organisations, ainsi que le développement d'outils et de partenariats, ont permis de répondre de manière plus ajustée aux besoins des publics accueillis.

L'accompagnement social déployé en 2025 s'inscrit dans **une approche globale**, intégrant l'accès aux droits, le soutien à la parentalité, la santé, l'insertion professionnelle, l'accès au logement et la participation citoyenne. Parallèlement, les nombreuses

actions collectives, éducatives, culturelles et solidaires ont contribué à rompre l'isolement, à valoriser les personnes accueillies et à renforcer le vivre-ensemble au sein des sites.

L'année a également mis en lumière **des enjeux majeurs pour l'avenir**, notamment la complexification des situations administratives, l'augmentation de la vulnérabilité psychique, les difficultés d'accès à l'emploi et au logement, ainsi que la nécessité de poursuivre et de renforcer les partenariats avec les acteurs du territoire. Ces constats appellent à maintenir une vigilance constante, à poursuivre l'innovation sociale et à consolider les dispositifs existants afin de sécuriser les parcours et favoriser des sorties vers des solutions adaptées.

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, **une enquête de satisfaction** a été menée auprès des résidents. Les taux de participation témoignent de l'implication des personnes accueillies et de leur adhésion à la démarche d'évaluation.

La qualité de l'accueil assuré par les équipes est très largement reconnue : 94,55 % des résidents se déclarent satisfaits de leur accueil lors de leur admission. Ce résultat souligne l'importance accordée à un accueil bienveillant et respectueux, contribuant à instaurer un climat de confiance dès l'entrée dans le dispositif.

Les conditions matérielles d'hébergement font également l'objet d'une appréciation globalement positive. Ainsi, 92,36 % des résidents estiment que leur logement est en bon état. Le sentiment de sécurité dans le quartier est particulièrement élevé, avec 96 % des répondants déclarant se sentir en sécurité dans l'environnement de leur lieu d'hébergement. Par ailleurs, 94,14 % des résidents indiquent bénéficier d'un accès facile aux transports, facilitant leurs démarches quotidiennes, l'accès aux soins et les actions d'insertion.

Concernant **l'ameublement des logements**, 86,08 % des répondants estiment celui-ci adapté à leur composition familiale. Toutefois, 13,92 % expriment des besoins spécifiques, invitant à poursuivre les efforts d'ajustement et de personnalisation du mobilier lorsque cela est possible.

L'accompagnement social recueille un très haut niveau de satisfaction. La fréquence des rendez-vous avec le référent est jugée satisfaisante par 96,28 % des résidents et 97,4 % déclarent que leur référent répond à leurs questions. Ces résultats traduisent la qualité de la relation de confiance établie avec les professionnels et leur disponibilité.

La prise en compte des besoins et souhaits individuels est également reconnue par 93,68 % des répondants, confirmant l'attention portée à l'écoute et à l'individualisation de l'accompagnement. Néanmoins, 6,32 % des résidents expriment un ressenti différent, appelant à une vigilance continue sur cette dimension.

Le service joue **un rôle facilitateur dans l'accès à la santé** puisque l'orientation vers un parcours de soins concerne 64,73 % des résidents ayant répondu à cette question. Les 35,27 % de réponses négatives s'expliquent notamment par l'absence de besoins identifiés ou par des suivis déjà existants, tout en invitant à poursuivre le travail de coordination avec les partenaires sanitaires.

Le respect de l'intimité et de la vie privée est jugé satisfaisant par 91,82 % des résidents. Ce résultat traduit des pratiques globalement conformes aux principes de bientraitance, tout en rappelant que cette dimension demeure un axe de vigilance constant dans le cadre de l'hébergement d'urgence.

L'enquête met également en évidence **une progression significative du sentiment d'autonomie** des résidents depuis leur arrivée. 79,55 % se sentent plus autonomes dans leurs démarches administratives,

86,62 % dans la gestion de leur budget, 93,31 % dans l'utilisation et l'occupation du logement et 90,33 % dans leur autonomie quotidienne. Toutes dimensions confondues, 87,45 % des réponses traduisent un gain d'autonomie depuis l'admission.

Enfin, **la participation à la vie collective** est largement encouragée. 81,95 % des résidents indiquent avoir participé à des temps de rencontres et d'échanges avec d'autres personnes accueillies et 79,47 % se sont vu proposer une activité de groupe. Ces temps collectifs constituent un levier important de lien social.

Le bilan 2025 du CHU reflète **un travail collectif solide, engagé et porteur de sens**. Il met en évidence la mobilisation quotidienne des équipes pour le développement du potentiel de chaque personne accueillie. C'est sur ces fondations humaines, professionnelles et partenariales que le CHU poursuivra, en 2026, son engagement en faveur de l'inclusion, de l'autonomie et de la lutte contre l'exclusion.

► PERSPECTIVES

L'année 2026 s'inscrira dans une dynamique de consolidation et de développement des actions engagées en 2025, tout en intégrant les enseignements tirés des évolutions du public accueilli et des pratiques professionnelles. Les priorités porteront notamment sur le renforcement de **l'accompagnement des publics les plus vulnérables**, en particulier sur les plans administratif et psychique et concernant la préparation à la sortie. Par ailleurs, le CHU poursuivra le **développement des partenariats territoriaux**, notamment avec les acteurs du logement, de la santé mentale et de l'insertion professionnelle, dans l'objectif de fluidifier les sorties vers des solutions durables. **Le maintien d'une offre d'actions collectives** favorisant le lien social, le soutien à la parentalité et la participation des résidents restera un enjeu majeur, tout comme **la poursuite de la formation des équipes** pour accompagner l'évolution et la complexité des situations.

CHIFFRES

2025

DONNÉES ANNUELLES

- Nombre de personnes hébergées : **530 personnes.**
- Nombre de nuitées théoriques : **156 585 nuitées.**
- Nombre de nuitées réalisées : **156 722 nuitées.**
- Taux d'occupation annuel 2025 : **100,09 %.**
- Nombre d'admissions : **35 ménages, soit 101 personnes (54 adultes et 47 enfants) + 7 naissances.**
- Nombre de sorties : **33 ménages et 6 décohabitations, soit 96 personnes.**
- Taux de rotation annuel : **18,11 %.**

Notons qu'en raison de 7 naissances, le calcul des items « à l'entrée » est basé sur 523 personnes, quand celui des items « à la sortie » est basé 530 à la sortie.

1. TRANCHES D'ÂGE (530 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	62	11,7
4-10 ans	112	21,13
11-14 ans	30	5,66
15-18 ans	39	7,36
19-25 ans	37	6,98
26-30 ans	48	9,06
31-49 ans	155	29,24
50-60 ans	30	5,66
61-64 ans	6	1,13
65 ans et plus	11	2,08

Nous avons hébergé 284 enfants, dont 41 majeurs, et 246 adultes sur l'année 2025

2. COMPOSITIONS FAMILIALES (168 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
Couple	7	4,17
Couple + 1 enfant	17	10,12
Couple + 2 enfants	21	12,5
Couple + 3 enfants	19	11,31
Couple + 4 enfants	9	5,36
Couple + 6 enfants et plus	1	0,6
Femme isolée	17	10,12
Femme + 1 enfant	20	11,9
Femme + 2 enfants	17	10,12
Femme + 3 enfants	12	7,14
Femme + 4 enfants	3	1,78
Femme + 5 enfants	1	0,6
Femme + 6 enfants et plus	2	1,19
Homme isolé	22	13,09

En 2025 :

- les couples avec enfants représentaient 39,89 % du public accueilli,
- 7 femmes ont accouché pendant leur prise en charge AUVM,
- les familles monoparentales représentaient 32,73 % du public accueilli,
- les personnes isolées représentaient 23,21 % du public accueilli.

3. DURÉES D'HÉBERGEMENT (530 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
< 8 jours	1	0,19
9 jours à 3 mois	33	6,23
3 à 6 mois	19	3,58
6 à 12 mois	83	15,66
12 à 18 mois	104	19,62
18 à 24 mois	43	8,11
24 à 36 mois	46	8,68
36 à 48 mois	49	9,25
> 48 mois	152	28,68

4. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES (530 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Val-de-Marne (94)	530	100
Paris (75)	0	0
Île-de-France (hors 94 et 75)	0	0

5. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT

À l'entrée (523 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
Hôtel	331	63,29
CHU, autre dispositif d'urgence	87	16,63
Logement tiers	39	7,46
Logement personnel	17	3,25
Errance	13	2,49
Centre Maternel	12	2,3
Squat	11	2,1
Camp, caravane	2	0,38
Structure d'insertion	1	0,19
CADA (centre d'accueil pour demandeurs d'asile)	1	0,19
Autre	9	1,72

À la sortie (530 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
Maintien AUVM	434	81,89
Logement personnel bailleur public	76	14,34
Rupture de contrat	8	1,5
Logement adapté	6	1,13
Dispositif d'hébergement AHI	3	0,57
Autre	3	0,57

En 2025, 82 personnes, soit 28 ménages, ont été relogées à leur sortie.

6. RESSOURCES

N.B. Une même personne pouvant disposer de plusieurs types de ressources, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

À l'entrée (246 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Revenus issus du travail	70	28,45
ARE (Aide au retour à l'emploi)	5	2,03
RSA (revenu de solidarité active) socle	33	13,41
RSA majoré	6	2,44
Prime d'activité	15	6,10
Prime d'activité majorée	1	0,41
Allocations familiales	48	19,51
PAJE (Prestation d'accueil du jeune enfant)	20	8,13
CF (Complément familial)	19	7,72
ASF (Allocation de soutien familial)	12	4,88
AEEH (Allocation éducation enfant handicapé)	6	2,44
Retraite	4	1,63
Pension alimentaire	2	0,81
AAH (Allocation aux adultes handicapés)	1	0,41
Pension invalidité	1	0,41
Sans	155	63,01

Étude des revenus issus du travail uniquement (70 adultes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	7	10
De 501 à 750 euros	7	10
De 751 à 1 100 euros	12	17,15
De 1 101 à 1 500 euros	22	31,43
De 1 501 à 2 000 euros	18	25,71
> 2 000 euros	4	5,71

À la sortie (246 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Revenus issus du travail	84	34,15
Allocations familiales	53	21,54
RSA socle	26	10,57
RSA majoré	3	1,22
Prime d'activité	24	9,76
Prime d'activité majorée	2	0,81
CF	21	8,54
PAJE	19	7,72
ASF	11	4,47
AEEH	10	4,06
Retraite	4	1,63
ARE	4	16,63
AAH	2	0,81
CLCA (complément de libre choix d'activité), IJ (indemnités journalières)	2	0,81
Pension d'invalidité	1	0,41
Pension alimentaire	1	0,41
Sans ressources	143	58,13

Étude des revenus issus du travail uniquement (84 adultes)

	Nombre	Pourcentage
< 500 euros	10	11,91
De 501 à 750 euros	8	9,52
De 751 à 1 100 euros	14	16,67
De 1 101 à 1 500 euros	25	29,76
De 1 501 à 2 000 euros	19	22,62
> 2 000 euros	8	9,52

7. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI (246 ADULTES)

À l'entrée :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	170	69,1
CDI temps plein	28	11,38
CDI temps partiel	16	6,5
Intérim	9	3,65
CDD temps plein	4	1,63
CDD temps partiel	2	0,81
Retraite	4	1,63
Job	6	2,44
Auto-entrepreneur	3	1,22
Formation rémunérée	1	0,41
Formation non rémunérée	1	0,41
Vacations	1	0,41
Étudiant	1	0,41

À la sortie :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	157	63.82
CDI temps plein	38	15.44
CDI temps partiel	20	8.13
Intérim	8	3.25
Job	5	2.03
Auto-entrepreneur	5	2.03
Retraite	4	1.63
CDD temps plein	3	1.22
CDD temps partiel	3	1.22
Formation rémunérée	1	0.41
Formation non rémunérée	1	0.41
Vacations	1	0.41

8. PROTECTION SOCIALE

N.B. Le total des pourcentages est supérieur à 100 %, une même personne pouvant disposer de la PUMa ainsi que d'une CSS ou d'une mutuelle.

À l'entrée (523 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
PUMA (Protection universelle maladie)	59	31,89
AME (Aide médicale d'État)	202	38,63
Aucun droit	11	2,1

7,84 % des résidents sont titulaires d'une mutuelle et 51,43 % bénéficient de la CSS.

À la sortie (530 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
PUMA	337	63,58
AME	185	34,9
Mutuelle	47	8,87
CSS	283	53,4
Aucun droit	8	1,51

8,87 % des résidents sont titulaires d'une mutuelle et 53,4 % bénéficient de la CSS.

9. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

N.B. Une même personne pouvant avoir besoin de plusieurs types de soins, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

Sur 246 adultes (229 étant concernés par les soins) :

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	124	50,41
Hospitalisation	29	11,79
CMP (centre médico-psychologique)	17	6,91
PMI (Protection maternelle et infantile)	12	4,88
Soins dentaires	11	4,47
Urgence	10	4,06
Grossesse	8	3,25
Soins ophtalmologiques	6	2,44
Soins en alcoologie	4	1,63
Soins en addictologie	3	1,22
Autre	5	2,03

Sur 284 enfants (275 étant concernés par les soins) :

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	115	40,49
PMI	84	29,58
Hospitalisation	27	9,51
CMPP (centre médio-psycho-pédagogique)	17	5,99
Urgences	12	4,22
Soins dentaires	10	3,52
Soins ophtalmologiques	5	1,77
CMP	3	1,06
Soins en addictologie	1	0,35
Autres	1	0,35

Soulignons qu'à la sortie et/ou au 31 décembre 2025 :

- 1 enfant était reconnu en situation de handicap à moins de 50 %,
- 10 enfants étaient reconnus en situation de handicap entre 50 et 80 %,
- 6 enfants étaient reconnus en situation de handicap à plus de 80 %,
- 1 enfant majeur a obtenu la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- 1 enfant a été placé pendant la prise en charge AUVM,
- 1 enfant a bénéficié d'une assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) et 2 autres d'une aide éducative à domicile (AED).

10. ORIGINE DES DEMANDES (168 SITUATIONS)

	Nombre	Pourcentage
SIAO Val-de-Marne	168	100

11. AUTRES DONNÉES (530 PERSONNES)

À la sortie ou au 31 décembre 2025 :

	Nombre	Pourcentage
Nombre de personnes suivies par un autre opérateur social	143	26,98
Nombre de personnes reconnues prioritaires et urgents par le DALO	96	18,11
Nombre de personnes bénéficiant d'une labellisation Syplo	178	33,58

Dispositif d'Hébergement d'Urgence Temporaire (HUT)

BILAN D'ACTIVITÉ

2025

1. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF HUT

La convention Hébergement d'Urgence Temporaire (HUT) s'inscrit dans les orientations nationales de lutte contre l'exclusion et répond aux priorités départementales en matière d'urgence sociale. En 2024, 11 places étaient financées par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Unité départementale du Val-de-Marne (DRIHL-UT 94). En 2025, la convention prévoit 11 places du 1^{er} janvier au 30 juin, puis 21 places du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Le public est orienté par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) 94 et/ou par la DRIHL-UT 94. Il est composé de **personnes en situation de grande vulnérabilité** auxquelles il offre un accueil inconditionnel. Celles-ci bénéficient d'un hébergement en appartements meublés situés dans le diffus, en logements individuels ou partagés, ainsi que d'un accompagnement social global individualisé assuré par une équipe pluridisciplinaire joignable 24h/24 et 7j/7.



► LE PUBLIC

Au 31 décembre 2025, le dispositif HUT accueille **6 ménages**, soit 20 personnes dont 8 adultes, 11 enfants mineurs et un enfant majeur. Nous notons que cinq familles accueillies sur six sont monoparentales.

► L'ORIENTATION

Avant leur admission dans le dispositif HUT, les personnes orientées par le SIAO 94 et la DRIHL-UT 94 étaient confrontées à **une rupture de logement et/ou d'hébergement**. À ce titre, elles disposent toutes d'un dossier actif au SIAO Urgence du Val-de-Marne. Pour l'une d'entre elles, l'entrée sur le dispositif fait suite à la vente de son lieu d'hébergement (un mobil-home situé dans un camping).

► LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Au sein de l'AUVM, le dispositif HUT est composé de **cinq logements diffus individuels et meublés allant du T3 au T4 ainsi que d'un logement partagé de type T4**. Les logements sont situés dans cinq communes du Val-de-Marne : L'Hay-les-Roses, Villeneuve-Saint-Georges, Créteil, Boissy-Saint-Léger et Fresnes.



Le territoire d'intervention a été pensé en matière d'accessibilité afin que les personnes hébergées puissent facilement se rendre aux écoles, commerces, services administratifs... et aux bureaux de l'AUVM, pour rencontrer leur référent social et participer aux différents ateliers et actions collectives proposés par les équipes. Les professionnels peuvent également répondre plus rapidement aux urgences et besoins des personnes, ce qui améliore la qualité de l'accompagnement.

Les bureaux de rattachement AUVM sont situés dans les communes de Chevilly-la-Rue, Limeil-Brevannes et Nogent-sur-Marne.

► L'ÉQUIPE

Le dispositif HUT mis en œuvre par l'association AUVM repose sur l'intervention d'un référent social diplômé, rattaché à une équipe pluridisciplinaire.

La pluridisciplinarité constitue un atout majeur dans la prise en charge des personnes en situation de grande précarité. Elle permet une approche globale des situations, une meilleure réactivité face à des problématiques complexes, une co-construction de solutions adaptées grâce à la diversité des compétences. Elle facilite également la coordination avec les acteurs du territoire, favorisant ainsi les orientations et la continuité du parcours des personnes accueillies. De plus, le soutien entre professionnels renforce la qualité de l'accompagnement.

Des agents de service intérieur (ASI) et des surveillants de nuit, mutualisés avec les autres services de l'AUVM, assurent une présence continue en lien avec les cadres d'astreinte, pour répondre rapidement aux besoins des personnes ainsi qu'aux urgences techniques au sein des hébergements.

Les temps de travail de l'équipe éducative

Afin d'assurer un accompagnement cohérent, réactif et adapté aux situations souvent complexes des personnes hébergées, des séances de travail régulières ont été mises en place avec le référent social. Celles-ci permettent d'assurer un suivi individualisé des situations prises en charge



par le dispositif HUT, d'identifier les difficultés rencontrées et de définir des pistes d'actions, de partager les informations essentielles pour garantir la continuité de l'accompagnement et de disposer d'un temps d'échange professionnel pour renforcer la cohésion d'équipe. Les séances de travail permettent également de coordonner les interventions avec les partenaires externes.

- **Réunion de synthèse hebdomadaire.** Dans le cadre du suivi social et de l'accompagnement des personnes hébergées au sein du dispositif HUT, le référent social participe toutes les semaines à une réunion de synthèse permettant d'échanger sur les situations, de communiquer sur les informations importantes liées à l'Association et au service, d'offrir un espace pour que les membres de l'équipe développent une réflexion collective, partagent ensemble et renforcent leur collaboration. Chaque réunion suit un ordre du jour structuré et un compte rendu synthétique est établi afin d'assurer la continuité et la traçabilité de ce qui est échangé lors de cette réunion.

- **Planification mensuelle des actions collectives.** Ces réunions, animées par la cheffe de service, permettent un espace d'échanges et de concertation afin d'identifier les besoins prioritaires des résidents accueillis, d'aborder des problématiques rencontrées et de planifier des actions concrètes pour améliorer la vie quotidienne au sein du centre.

En effet, le dispositif HUT accueillant notamment des personnes dont les droits administratifs sont incomplets, la gestion du temps s'y avère particulièrement importante. L'incertitude liée à leur statut administratif place ces personnes dans une attente souvent longue, ponctuée de démarches juridiques et de rendez-vous institutionnels dont l'issue reste incertaine. Cette temporalité floue et subie peut générer un profond sentiment d'inactivité, d'isolement et de perte de repères. Face à cette réalité, il est important que les professionnels puissent proposer des actions collectives, qu'elles soient culturelles, informatives, ou liées à la vie du centre. Elles permettent, ainsi, de redonner du sens au temps passé sur place. Ces temps collectifs offrent également un espace d'expression, de valorisation des compétences et de renforcement du lien social. Les actions collectives ne constituent pas seulement des activités d'animation mais un levier d'accompagnement fondamental dans la gestion de l'attente et la construction d'un mieux-être au quotidien.



- **Réunion trimestrielle.** Enfin, une réunion trimestrielle est organisée par la Directrice de Pôle afin d'échanger avec tous les professionnels sur les questions liées à l'institution, sur la création de nouveaux outils, sur une réflexion basée sur l'amélioration des conditions d'accompagnement, d'accueil et de la qualité afin de pouvoir accompagner de manière toujours plus efficace les personnes accueillies.

- **Groupe d'analyse des pratiques.** La participation au groupe d'analyse des pratiques constitue un véritable levier de soutien et de professionnalisation pour les travailleurs sociaux. Face à la complexité des situations rencontrées – précarité, détresse psychologique, urgence sociale –, ce temps d'échange offre la possibilité prendre du recul sur les pratiques, d'analyser collectivement les difficultés et de partager des pistes d'intervention. Il favorise la cohésion d'équipe, renforce le sentiment d'appartenance et contribue à la prévention de l'épuisement professionnel. Cet espace sécurisé, encadré par un professionnel spécialisé externe, permet également de questionner les postures, d'ajuster le positionnement éthique et de valoriser les compétences de chacun, au service de l'accompagnement plus juste et adapté des personnes accueillies. Cet échange a lieu une fois par mois.

2. ACCUEIL, HÉBERGEMENT ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

► L'ADMISSION DES FAMILLES

Les admissions des personnes sur le dispositif HUT se font exclusivement via une orientation du SIAO 94 et/ou de la DRIHL-UT 94. En 2025, neuf personnes ont été orientées par la DRIHL-UT 94. Dès réception de cette orientation, **un entretien préalable** est organisé avec la cheffe de service et/ou la coordinatrice, accompagnée du travailleur social référent qui assurera le suivi de la famille. Cette première rencontre vise à évaluer la situation familiale, présenter les conditions d'accueil et transmettre les règles de fonctionnement de la structure.

À l'issue de cet échange, **un délai de réflexion** de 24 heures est laissé à la famille pour confirmer son souhait d'intégrer le dispositif, sauf si la situation nécessite une admission le jour même. En cas de refus de la part du ménage, le SIAO 94 en est systématiquement informé.



Si l'admission est confirmée, un rendez-vous est fixé avec la famille. Ce temps permet de **formaliser l'entrée dans le dispositif** à travers la signature du contrat de séjour, la remise et l'explication des documents obligatoires (règlement de fonctionnement, livret d'accueil, *Charte des droits et libertés*, plaquette d'information sur les événements indésirables). Le référent social accompagne ensuite la famille dans le logement qui lui a été attribué afin de réaliser **l'état des lieux d'entrée** et de lui remettre les clés.

Avant chaque nouvelle entrée, le référent social s'assure que le logement est prêt à accueillir la famille : vérification de l'état général, nettoyage, aménagement du mobilier adapté à la composition familiale, en lien avec notre équipe ou des prestataires externes si nécessaire.

► L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Dès son arrivée dans le dispositif, chaque famille bénéficie d'un accompagnement social structuré, assuré par un référent social. Ce professionnel constitue le pivot de la relation d'accompagnement, garantissant la cohérence du suivi et la continuité de la prise en charge tout au long du parcours.

Un entretien d'évaluation initiale est réalisé dans les premiers jours suivant l'installation. Il permet d'identifier les besoins prioritaires, de définir les axes de travail et de co-construire un projet d'accompagnement individualisé adapté à la situation du ménage.

Les principaux domaines d'intervention sont :

- **L'accès aux droits.** Un travail approfondi est mené pour ouvrir ou rétablir les prestations sociales, actualiser les situations administratives, faciliter la compréhension des dispositifs existants et garantir un accès équitable aux services publics. Cet accompagnement contribue directement à la sécurisation des ressources et à la stabilisation du

Le ménage, composé d'une mère isolée avec enfant mineur,

a été orienté en urgence par la DRIHL au mois de juillet 2025 dans un contexte de fin de prise en charge et d'absence de solution d'hébergement, caractérisant une situation d'urgence sociale. Cette orientation s'inscrit dans le cadre de la mise à l'abri immédiate de publics vulnérables, conformément au principe d'accueil inconditionnel.

L'admission au sein de l'AUVM, en logement partagé relevant du dispositif d'hébergement d'urgence, a permis de sécuriser la situation résidentielle du ménage et d'engager une phase de stabilisation, préalable nécessaire à la réalisation d'une évaluation sociale globale.

La phase d'évaluation met en évidence des freins majeurs à l'autonomie et à l'insertion : une situation administrative précaire limitant l'accès aux dispositifs de droit commun et à l'emploi, une maîtrise très insuffisante de la langue française, associée à une situation d'illettrisme, une absence totale de ressources financières, ainsi qu'un isolement social important. Par ailleurs, la cohabitation en logement partagé, bien qu'adaptée au cadre de l'urgence, génère des difficultés liées à la promiscuité. Des enjeux de santé concernant la mère et l'enfant ont également été identifiés, nécessitant un suivi médico-social régulier.

Au regard de l'évaluation, les axes de travail s'articulent autour de l'accompagnement aux démarches administratives et de l'évaluation des

L'admission au sein de l'AUVM a permis de sécuriser la situation résidentielle du ménage et d'engager une phase de stabilisation.

possibilités de régularisation, du maintien de l'accès aux soins et de la coordination du suivi médico-social, ainsi que de la sécurisation du parcours scolaire de l'enfant, en lien avec les partenaires éducatifs. Un accompagnement renforcé dans les actes du quotidien et un travail autour du savoir-habiter en logement partagé sont également mis en œuvre afin de favoriser l'autonomie du ménage et de prévenir les risques de rupture.

À court terme, le maintien de la prise en charge en CHU apparaît adapté afin de consolider la phase de stabilisation engagée. Toutefois, au regard de la composition familiale et des besoins identifiés lors de l'évaluation sociale, une orientation vers un hébergement individuel relevant du dispositif d'urgence serait plus appropriée. À moyen terme, sous réserve d'une évolution favorable de la situation administrative et sociale, une orientation vers un dispositif d'hébergement d'insertion pourra être envisagée, dans une logique de sécurisation et de fluidification du parcours résidentiel. ■

parcours de la famille. À cet effet, le référent social a poursuivi en 2025 la mise en place de l'atelier collectif « Connaissance des administrations », conçu pour aider les familles à mieux comprendre le fonctionnement des institutions françaises et à gagner en autonomie dans leurs démarches. Cet atelier répond à une difficulté fréquemment observée : la méconnaissance du rôle des différentes administrations (Caisse d'allocations familiales [CAF], Caisse primaire d'assurance maladie [CPAM], France Travail, préfecture, services sociaux...) et la complexité croissante des démarches dématérialisées. À travers des supports visuels et des mises en situation pratiques, le référent social explique les principales missions de chaque organisme, présente

les droits et aides mobilisables, et accompagne les familles dans la création et l'utilisation de leurs espaces en ligne (France Connect, messageries sécurisées, dépôts de documents...). L'objectif est de favoriser l'autonomie administrative, de renforcer la confiance des ménages dans leurs capacités à interagir avec les institutions, et de réduire leur dépendance à l'accompagnement social pour les démarches du quotidien. Cet atelier a rencontré un accueil très positif, les familles soulignant son aspect concret et pédagogique. L'équipe envisage d'y associer, à l'avenir, des intervenants institutionnels partenaires (CAF, CPAM, France Travail) afin d'enrichir le contenu et de consolider la compréhension des dispositifs publics.



- **L'accès au parcours de soin.** Le référent social veille à l'ouverture des droits à la couverture maladie, à la mise en relation avec les structures de soins et à la promotion d'une approche préventive (hygiène, alimentation, santé mentale, suivi des enfants). L'objectif est de favoriser l'autonomie dans la gestion de la santé et de prévenir les ruptures de soins.
- **La scolarisation et le suivi éducatif des enfants.** Une attention particulière est portée à l'inscription scolaire, au suivi de l'assiduité et à la communication avec les établissements. Cet axe vise à renforcer la continuité éducative et à garantir à chaque enfant un cadre d'apprentissage stable et adapté.
- **L'insertion professionnelle.** En partenariat avec les acteurs de l'emploi et de la formation, un accompagnement individualisé favorise la définition d'un projet professionnel, l'accès à une activité ou à une formation, ainsi que la valorisation des compétences existantes. Cette dynamique d'insertion est un levier essentiel vers l'autonomie financière et sociale. Sur l'antenne de Limeil-Brévannes, un partenariat a été instauré avec le Programme local d'insertion et emploi (PLIE) de la ville depuis plusieurs années.
- **Les démarches administratives.** Cet appui constitue un axe transversal. Il s'agit de soutenir

les familles dans la compréhension, la priorisation et la réalisation de leurs démarches, souvent complexes, afin de renforcer leur autonomie et de leur redonner confiance dans la relation aux institutions.

- **Le « savoir-habiter ».** Des temps d'échange et de sensibilisation permettent de renforcer les compétences autour de la gestion quotidienne du logement (entretien, consommation d'énergie, respect du voisinage, gestion du budget). Cet apprentissage favorise la stabilité résidentielle et prépare l'accès à un logement durable.
- **Les démarches liées à l'accès au logement et/ou à une solution de sortie adaptée.** Un accompagnement spécifique est consacré à la recherche, à la préparation et au maintien dans un logement autonome. Le référent social travaille en lien étroit avec les bailleurs, les partenaires du logement et les services de droit commun pour anticiper et sécuriser les parcours résidentiels. Cet axe repose également sur une coopération étroite avec le SIAO 94, acteur central du dispositif d'hébergement et d'accès au logement, qui oriente les familles vers notre structure. Le lien régulier avec le SIAO 94 favorise le partage d'informations sociales essentielles, le suivi des parcours d'hébergement et l'anticipation des sorties vers des solutions plus pérennes.

Le suivi s'appuie sur **des rencontres hebdomadaires avec les résidents**, alternant visites à domicile et entretiens au bureau. Cette régularité favorise une relation de confiance et permet un accompagnement réactif et ajusté aux besoins des familles.

L'accompagnement est formalisé par un **Contrat d'accompagnement individualisé (CAI)** signé après le premier mois de prise en charge, en présence du référent social et de la cheffe de service et/ou de la coordinatrice sociale. Ce document précise les objectifs intermédiaires, les actions à mener et les engagements réciproques. Il est issu du Bilan diagnostic de départ (BDD) réalisé lors du premier mois de prise en charge. Le CAI est renouvelé tous les trois mois maximums, afin d'actualiser le projet en fonction de l'évolution de la situation.

Cette démarche repose sur une **co-construction entre le ménage et le professionnel référent**, fondée sur la participation active, la responsabilisation et la valorisation des compétences de chacun.

La famille C., originaire d'Ukraine, est arrivée en France en 2022 dans un contexte de conflit armé. À son arrivée sur le territoire, elle a été orientée vers un dispositif d'hébergement temporaire et accueillie au sein d'un camping dont la gérance était assurée par une association. Elle y a résidé pendant plusieurs années.

La fin de la gérance associative du camping a entraîné la cessation du dispositif d'hébergement, plaçant la famille dans une situation de fin de prise en charge sans solution pérenne identifiée. Une prolongation exceptionnelle de l'hébergement jusqu'en décembre 2025 a été mise en place afin de permettre une sortie progressive du dispositif, mais la date de fin effective a fait émerger un risque imminent de rupture d'hébergement.

Face à cette situation, une orientation en urgence a été réalisée par la DRIHL dans l'objectif de garantir la continuité du parcours résidentiel. Dans ce cadre, la famille a été accueillie par l'AUVM au sein d'un dispositif HUT. L'admission est intervenue en cohérence avec la fin de l'hébergement précédent, permettant une transition sans rupture.

Le ménage présente la particularité d'être une famille intergénérationnelle, composée d'un couple, de leur enfant majeur et du grand-père maternel. Cette configuration implique des besoins différenciés et une attention particulière dans l'évaluation et l'accompagnement social.

L'admission au sein du dispositif géré par l'AUVM constitue une étape structurante du parcours de la famille.

L'accueil au sein du dispositif a permis de stabiliser la situation résidentielle de la famille et d'engager un accompagnement social global. Une évaluation sociale initiale a été menée afin d'analyser le parcours d'exil, les conditions d'hébergement antérieures et les besoins spécifiques du ménage. L'évaluation sociale a permis de contextualiser la situation du ménage au regard de son parcours d'hébergement et de sa configuration intergénérationnelle, en vue d'un accompagnement orienté vers la stabilisation résidentielle et la préparation d'une orientation vers le logement de droit commun.

L'admission au sein du dispositif géré par l'AUVM constitue une étape structurante du parcours de la famille, en procurant un cadre stable et sécurisant, et en permettant de travailler, à moyen terme, le renforcement de l'autonomie du ménage et la préparation d'une orientation vers une solution de logement pérenne, adaptée à sa composition familiale. ■

3. LA SORTIE DU DISPOSITIF

Le dispositif HUT est confronté à d'importantes difficultés en matière de sortie et/ou d'accès au logement, principalement liées à la situation administrative des ménages accueillis. **En 2025, seules trois familles sur les six hébergées disposent d'un droit au séjour stable** leur permettant d'engager des démarches vers un logement de droit commun. Les autres ménages, en situation administrative précaire ou en attente de régularisation, restent exclus des dispositifs de relogement classiques,

ce qui limite considérablement les perspectives de sortie adaptées.

Dans l'attente d'une évolution de leur situation, le référent social effectue, pour les familles, des préconisations sur le Service intégré (SI) vers des solutions transitoires ou des structures adaptées, en lien avec le SIAO 94.

Pour les ménages disposant d'un statut administratif stabilisé et d'une autonomie financière et

professionnelle adaptée, un travail approfondi est engagé autour du projet de relogement. Le référent social accompagne les familles dans la constitution et le suivi des différentes démarches : demandes de logement social, préconisations SIAO, inscription sur la plateforme Système priorité Logement (Syplo), mobilisation du 1 % logement ou encore orientation via le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

Dans le cadre de sa mission d'accueil inconditionnel, la structure a accompagné en 2025 un public particulièrement vulnérable, marqué par une forte précarité sociale, administrative et résidentielle. Les personnes accueillies sont majoritairement en situation d'instabilité, souvent dépourvues de titre de séjour, ce qui complexifie l'ouverture des droits et les parcours d'accompagnement.

Depuis la fin de l'année 2024, l'AUVM bénéficie d'**un accès direct à la plateforme Syplo**, ce qui représente un véritable levier d'efficacité. Cet outil permet à l'équipe éducative de mettre à jour les pièces administratives des dossiers, de suivre l'évolution des demandes, de consulter les statuts Droit au logement opposable (Dalo), ainsi que de vérifier les éventuelles procédures auprès du tribunal administratif. Cela facilite la coordination entre les services instructeurs et garantit un accompagnement plus réactif des ménages engagés dans un parcours de relogement.

Les référents sociaux maintiennent **un dialogue constant avec les bailleurs sociaux** dès qu'une proposition de logement est formulée. Ce partenariat vise à sécuriser la complétude des dossiers, à fournir un rapport social détaillé retraçant le parcours résidentiel des familles (autonomie budgétaire, gestion du logement, comportement locatif, etc.) et à accompagner les ménages à chaque étape : visite du logement, signature du bail, installation, souscription aux assurances ou mise en place des aides au logement (APL).

Dans une optique de préparation à la sortie et d'autonomisation, l'équipe éducative anime également **un atelier thématique sur le logement**, mis en place dès 2023 et poursuivi en 2025. Cet espace collectif vise à informer et sensibiliser les familles aux réalités du logement social en Île-de-France (procédure de demande, fonctionnement du Dalo, rôle du Syplo, dispositifs d'aide au logement) ainsi qu'aux contraintes liées à la tension du marché locatif (rapport entre demandes et attributions, niveaux de loyers, délais d'attente...).

L'atelier intègre également une dimension de mobilité géographique, avec la présentation du dispositif Emile et des comparatifs de loyers entre l'Île-de-France et la province. Ces échanges favorisent la réflexion des familles sur une éventuelle mobilité résidentielle, perçue comme une opportunité d'accès plus rapide à un logement stable.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

L'année 2025 a été marquée par **un renforcement du dispositif HUT de l'AUVM**, avec l'augmentation du nombre de places, la diversification des logements et le maintien d'un accompagnement social structuré et individualisé. L'engagement de l'équipe, sa coordination avec les partenaires institutionnels et la mise en place d'actions collectives et d'ateliers ont permis de soutenir les familles dans la stabilisation de leur parcours, tout en favorisant l'autonomie et le bien-être.

Les résultats du questionnaire de satisfaction mené auprès des résidents montrent **un niveau global de satisfaction** élevé parmi les personnes accueillies, tant sur l'accompagnement social que sur les conditions d'hébergement. La majorité des ménages considère que leur logement est en bon état, meublé de manière adaptée, respectant l'intimité, et que le quartier est sûr, avec des transports à proximité facilitant leurs déplacements. Concernant l'autonomie, 87,5 % des répondants se déclarent plus autonomes qu'à

Le ménage a été orienté en urgence par la DRIHL en juillet 2025 après la fin de prise en charge en hébergement hôtelier et une période sans solution résidentielle. L'admission au sein de l'AUVM, dans un logement partagé, a permis de sécuriser le cadre de vie et d'engager une évaluation sociale complète.

La mère, arrivée en France en 2012 avec un visa touristique, a grandi dans un environnement familial complexe et marqué par des ruptures affectives, conduisant à un isolement familial durable. À son arrivée, elle a vécu chez plusieurs proches et exercé des petits emplois occasionnels non déclarés pour subvenir à ses besoins. La naissance de son premier enfant a nécessité un accompagnement social et l'accès à un hébergement adapté, puis la famille a été logée temporairement dans un hôtel social jusqu'à la fin de la prise en charge, entraînant une période de grande précarité. Une nouvelle grossesse est survenue alors qu'elle ne disposait d'aucun soutien, ce qui a accentué son isolement et ses responsabilités parentales.

Ses enfants présentent des besoins spécifiques, notamment en suivi médico-social et orthophonique, et le fils aîné manifeste une recherche d'une figure parentale. L'accompagnement au sein de l'AUVM vise à sécuriser la scolarisation des enfants, poursuivre le suivi de leur santé, soutenir la mère dans ses démarches administratives et évaluer les possibilités

À court terme, le maintien au sein du CHU est essentiel pour assurer la sécurité immédiate de la mère et de ses enfants.

de régularisation. Un accompagnement psychologique et un travail sur le savoir-habiter sont également proposés pour soutenir la parentalité et prévenir les tensions liées à la cohabitation.

À court terme, le maintien au sein du CHU est essentiel pour assurer la sécurité immédiate de la mère et de ses enfants, qui ont connu des périodes prolongées de précarité et d'absence de logement stable. Cette stabilisation temporaire permet de garantir un accès régulier aux soins, de sécuriser la scolarisation des enfants et de mettre en place un suivi social et psychologique adapté. Elle offre également à la mère un environnement structuré, indispensable pour amorcer un accompagnement administratif, évaluer ses besoins et préparer une transition vers un hébergement plus autonome. Sans ce maintien, la famille resterait exposée à une grande vulnérabilité, avec des risques accrus pour la santé, le bien-être et la continuité de la scolarisation des enfants. ■

leur arrivée, notamment pour l'utilisation et l'occupation du logement (93,3 %), la vie quotidienne (90,3 %) et la gestion du budget (86,6 %). L'autonomie dans les démarches administratives reste légèrement plus faible (79,6 %) mais positive pour la majorité, soulignant la nécessité d'un accompagnement ciblé pour certaines démarches complexes. Ces résultats confirment que **le dispositif favorise une autonomie réelle et durable** des résidents tout en offrant un accompagnement adapté, sécurisé et individualisé, et qu'il permet de cibler des axes d'amélioration pour consolider la projection vers un logement durable et l'autonomie complète.

Pour 2026, les perspectives se concentrent sur **l'optimisation de l'accompagnement des familles et le développement d'actions collectives et d'ateliers** adaptés aux besoins spécifiques des publics en situation de précarité. L'objectif demeure de poursuivre l'amélioration de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement, tout en consolidant la collaboration avec les acteurs du territoire afin de proposer des solutions à chaque situation.

CHIFFRES

2025

PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

- Nombre de personnes hébergées : **20 personnes, soit 6 ménages**
- Nombre de nuitées théoriques : **5 855 nuitées**
- Nombre de nuitées réalisées : **4 979 nuitées**
- Taux d'occupation annuel : **85,03 %**
- Nombre d'admissions : **3 ménages, soit 9 personnes**
- Nombre de sorties : **aucune**

1. TRANCHES D'ÂGE (20 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
0-3 ans	3	15
4-10 ans	4	20
11-14 ans	3	15
15-18 ans	1	5
19-25 ans	1	5
31-49 ans	5	25
50-60 ans	1	5
61-62 ans	1	5
65 ans et plus	1	5

Nous avons hébergé 12 enfants (dont 1 enfant majeur) et 8 adultes.

2. COMPOSITIONS FAMILIALES (6 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
Femme + 1 enfant	1	16,67
Femme + 2 enfants	2	33,33
Femme + 3 enfants	2	33,33
Couple + 1 enfant + 1 ascendant	1	16,67

Nous constatons la prépondérance de familles monoparentales (5 ménages sur 6 familles accueillies).

3. DURÉES D'HÉBERGEMENT (20 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Entre 9 jours et 3 mois	4	20
Entre 3 et 6 mois	5	25
Entre 12 et 18 mois	11	55

4. ORIGINES GÉOGRAPHIQUES (20 PERSONNES)

	Nombre	Pourcentage
Val-de-Marne (94)	20	100
Paris (75)	0	0
Île-de-France (hors 94 et 75)	0	0

5. SITUATIONS AU REGARD DU LOGEMENT

À l'entrée (20 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
Hotel	11	55
Errance	5	25
Caravane, camps	4	20

À la sortie (20 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
Maintien AUVM	20	100

6. RESSOURCES

À l'entrée (8 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Revenus issus du travail	2	25
Retraite	2	25
Sans ressources	4	50

Étude des revenus issus du travail uniquement (2 adultes en emploi) :

	Nombre	Pourcentage
De 500 à 750	1	50
De 750 à 1100	1	50

À la sortie (8 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Revenus issus du travail	2	25
Retraite	2	25
Sans ressources	4	50

Étude des revenus issus du travail uniquement (2 adultes en emploi) :

	Nombre	Pourcentage
De 500 à 750	1	50
De 750 à 1100	1	50

7. SITUATIONS AU REGARD DE L'EMPLOI

À l'entrée (8 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	4	50
CDI temps partiel	1	12,5
Intérim	1	12,5
Retraite	2	25

À la sortie (8 adultes) :

	Nombre	Pourcentage
Sans emploi	4	50
CDI temps partiel	1	12,5
Intérim	1	12,5
Retraite	2	25

8. PROTECTION SOCIALE

À l'entrée (20 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
PUMa (protection universelle maladie) + CSS (complémentaire santé solidaire)	11	55
AME (aide médicale d'État)	9	45

À la sortie (20 personnes) :

	Nombre	Pourcentage
PUMa + CSS	11	55
AME	9	45

9. SITUATIONS AU REGARD DE LA SANTÉ

NB. Une même personne pouvant avoir plusieurs besoins de soins, le total des pourcentages est supérieur à 100 %.

Adultes (8 adultes concernés) :

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	8	100
Centre médico-psychologique (CMP)	1	12,5
Optique	1	12,5

Enfants (12 enfants concernés, dont 1 majeur) :

	Nombre	Pourcentage
Médecine générale	11	91,66
Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP)	2	16,66
Hospitalisation	1	8,33
Protection maternelle et infantile (PMI)	2	16,66

10. ORIGINE DES DEMANDES (6 MÉNAGES)

	Nombre	Pourcentage
SIAO Val-de-Marne	3	50
DRIHL UT 94, en urgence	3	50

11. AUTRES DONNÉES (6 MÉNAGES)

À la sortie ou au 31 décembre 2025 :

	Nombre	Pourcentage
Nombre de personnes suivies par un autre opérateur social	2	33,33
Nombre de ménages reconnus prioritaires et urgents par le Dalo (Droit au logement opposable)	1	16,66
Nombre de personnes bénéficiant d'une labellisation Syplo (Système priorité logement)	2	33,33

Domiciliation

BILAN D'ACTIVITÉ

2025

Le service de domiciliation permet aux personnes sans domicile stable, en habitat mobile ou précaire, de disposer d'une adresse administrative. Celle-ci constitue un levier essentiel pour l'exercice des droits civils, civiques et sociaux, et représente une étape déterminante dans les parcours d'insertion sociale. La distribution du courrier est assurée deux jours par semaine : le lundi de 14h30 à 17h et le jeudi de 9h15 à 12h.

L'accueil et le suivi des personnes domiciliées sont assurés par des professionnels référents chargé de la création, du renouvellement et du suivi des contrats de domiciliation. **Des rendez-vous individuels** sont proposés du lundi au vendredi sur le site AUVM de Limeil-Brévannes. Ces temps d'échange permettent de présenter le cadre réglementaire du dispositif et d'expliquer les droits et obligations liés à la domiciliation. Les professionnels peuvent également orienter les personnes vers des partenaires ou structures spécialisées en fonction de leurs besoins.

Le service assure la réception et la distribution du courrier ainsi que la délivrance d'attestations de domiciliation nécessaires aux démarches administratives et à l'ouverture des droits, notamment l'accès aux minima sociaux. L'agrément préfectoral n°2022/00762, délivré le 2 mars 2022, habilite la structure à délivrer ces attestations conformément à l'article L.264-1 du Code de l'action sociale et des familles. Cet agrément est valable pour une durée de cinq ans et renouvelable.

Le droit à la domiciliation constitue un droit fondamental, condition indispensable à l'accès aux droits pour les personnes sans domicile stable. La demande d'élection de domicile est conditionnée à l'existence d'un lien avec le département du



Val-de-Marne, à une orientation par un travailleur social ou par un bénévole d'une association partenaire, et au respect d'au moins un des critères suivants :

- présence sur le territoire départemental,
- exercice d'une activité professionnelle,
- engagement dans un parcours d'insertion ou de suivi social, médico-social ou professionnel,
- exercice de l'autorité parentale sur un enfant scolarisé dans le département,
- existence de liens familiaux sur le territoire.

Les Espaces départementaux des solidarités (EDS) du Val-de-Marne et les partenaires associatifs constituent les principaux orienteurs du dispositif. Ce **travail partenarial** favorise la continuité des parcours, renforce l'ancrage territorial des personnes accompagnées et facilite l'accès effectif aux droits.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service s'appuie sur **le logiciel DomiFa** pour optimiser la gestion administrative de la domiciliation. Cet outil numérique permet d'enregistrer et de suivre les courriers reçus et distribués, les appels téléphoniques et les passages des personnes domiciliées. Il facilite également l'anticipation des échéances de contrats. À réception d'un courrier, un enregistrement est immédiatement effectué et un SMS automatique est envoyé à la personne concernée pour l'en informer.

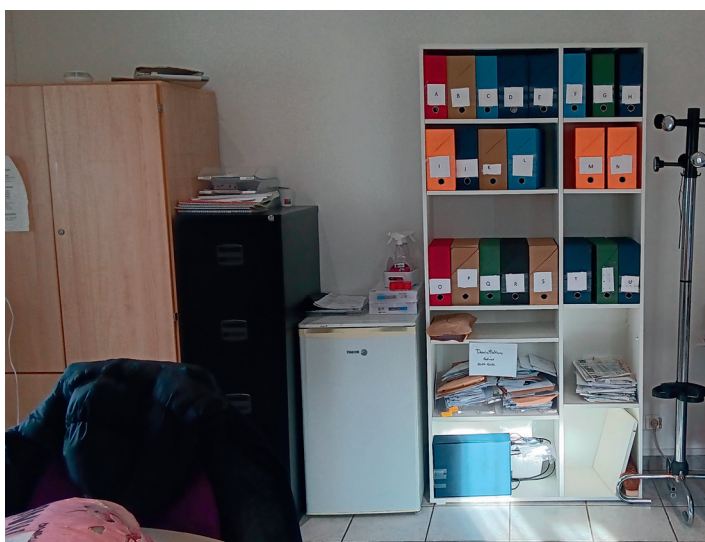
Dans le cadre de l'accompagnement des personnes bénéficiant d'une domiciliation administrative, **des bornes informatiques ont été installées au sein des bureaux AUVM de Limeil-Brévannes**. Alors que de nombreuses démarches administratives, sociales ou professionnelles se font désormais exclusivement en ligne, ce dispositif vise à faciliter l'accès aux outils numériques et les démarches des personnes domiciliées. Les bornes sont mises à leur disposition lors de leurs passages au bureau, et leur permettent d'accéder directement et de manière autonome à Internet et aux plateformes essentielles.

Les personnes domiciliées peuvent utiliser les bornes lorsqu'elles se rendent au bureau, pour établir ou renouveler un contrat de domiciliation notamment, ce qui leur garantit un accompagnement sur place en cas de difficultés techniques. Les professionnels présents sont en mesure de les guider dans l'utilisation des outils numériques, d'expliquer les



procédures en ligne ou de les orienter vers des ressources adaptées en cas de besoin.

La mise à disposition de ces bornes contribue à réduire la fracture numérique et à renforcer l'autonomie administrative des personnes domiciliées. Elle s'inscrit pleinement dans les axes stratégiques de l'AUVM visant à faciliter l'accès aux droits et aux services, à encourager l'autonomie numérique et à offrir des conditions d'accompagnement adaptées aux enjeux actuels de dématérialisation des démarches.

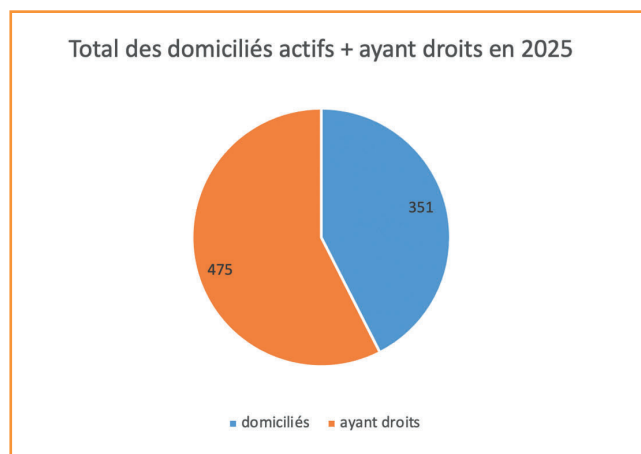


CHIFFRES

2025

► PRINCIPALES DONNÉES ANNUELLES

En 2025, le nombre de personnes domiciliées était de **351 personnes** (826 personnes au total en comptabilisant les ayants-droits, au nombre de 475). **Nous avons établi 272 attestations de domicile**, dont 77 premières demandes et 195 renouvellements.



► SITUATIONS RÉSIDENTIELLES DES PERSONNES DOMICILIÉES

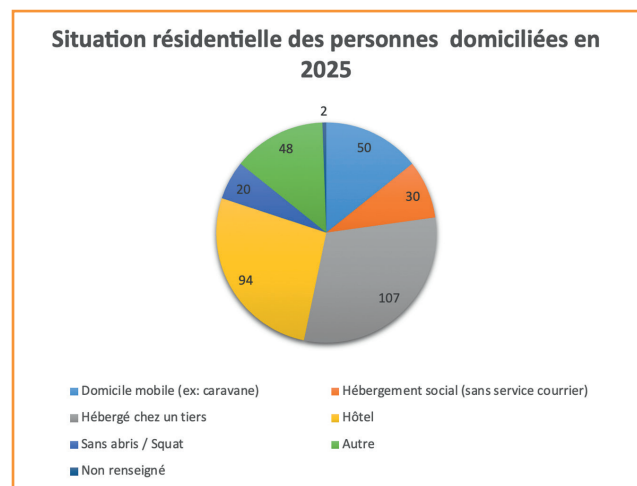
La réglementation en vigueur encadre l'accès au dispositif de domiciliation et précise que celui-ci s'adresse aux personnes dépourvues de domicile stable, conformément à l'article L.264-1 du Code de l'action sociale et des familles. Sont concernées **les personnes qui ne disposent pas d'une adresse personnelle** garantissant la réception et la consultation régulière et confidentielle de leur courrier, indépendamment de leur situation administrative. Ce public recouvre des réalités diverses : situation de rue, hébergement hôtelier, accueil temporaire chez des tiers, habitat informel ou précaire (squats, caravanes, bidonvilles).

À l'inverse, les personnes bénéficiant d'un hébergement durable au sein d'une structure sociale ou médico-sociale proposant un service de gestion du courrier peuvent généralement justifier d'une adresse *via* une attestation d'hébergement et n'ont, de ce fait, que rarement recours à la domiciliation administrative.

Le service accompagne toutefois un nombre significatif de personnes hébergées en centres d'hébergement d'urgence ne disposant pas de service de réception du courrier. Il assure également la domiciliation de personnes victimes de violences intrafamiliales, afin de garantir la confidentialité de leur lieu d'hébergement et de renforcer leur protection dans le cadre de leurs démarches administratives

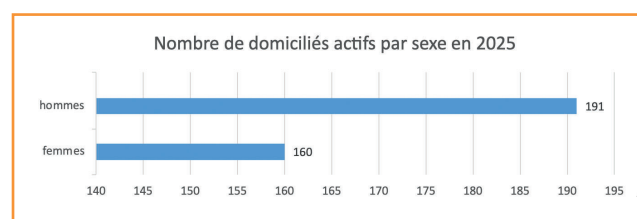
Les situations d'hébergement des personnes domiciliées sont donc les suivantes :

- squats,
- bidonvilles,
- structures d'accueil d'urgence, selon la disponibilité des hébergements et le profil des demandeurs (la priorité est ici donnée aux familles avec enfant(s) et aux femmes seules),
- absence de lieu dédié à l'habitation (errance).

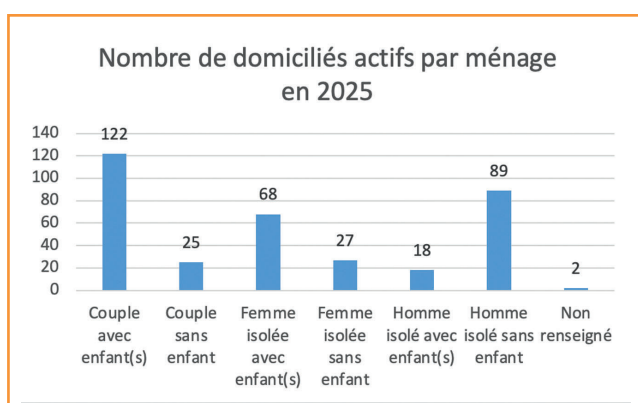


Nous constatons qu'**une grande part des personnes domiciliées sont hébergées chez un tiers (107 personnes) et hébergées à l'hôtel** via une prise en charge SIAO (94 personnes).

► GENRES

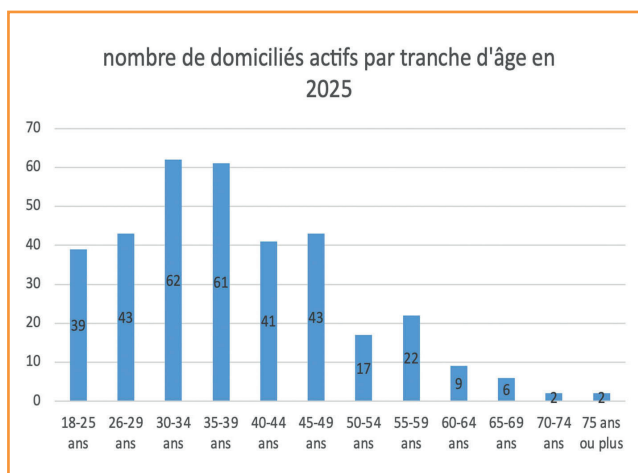


COMPOSITIONS FAMILIALES



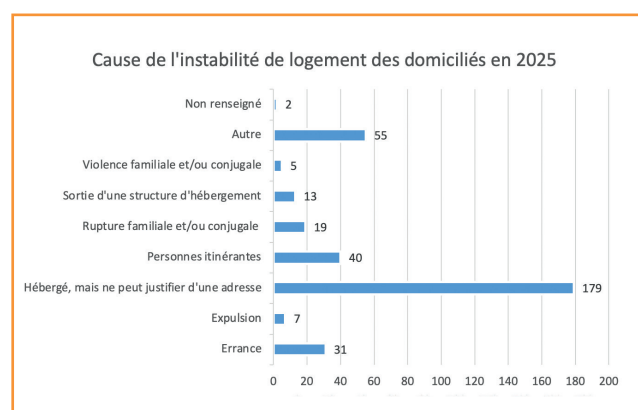
Nous observons **une augmentation significative des demandes de domiciliation émanant de couples avec enfants** : un nombre croissant de familles est aujourd'hui confronté à des difficultés économiques, conséquence directe de la crise du logement, de la faiblesse des revenus et de l'augmentation du coût de la vie. À cela s'ajoute la situation de certaines familles ne disposant pas d'un statut administratif stable ou ouvrant pleinement des droits. Faute d'accès à un logement pérenne, ces familles sont contraintes de se tourner vers les services de domiciliation proposés par les associations agréées afin de pouvoir recevoir leur courrier et maintenir leurs démarches administratives.

TRANCHES D'ÂGE



CAUSES DE L'INSTABILITÉ DE LOGEMENT

En 2024, **la majorité des personnes domiciliées (soit 154 personnes) disposaient d'un hébergement mais d'aucune adresse** ni possibilité d'effectuer leurs démarches administratives, notamment liées à la régularisation administrative, aux prestations de la CAF et aux impôts.

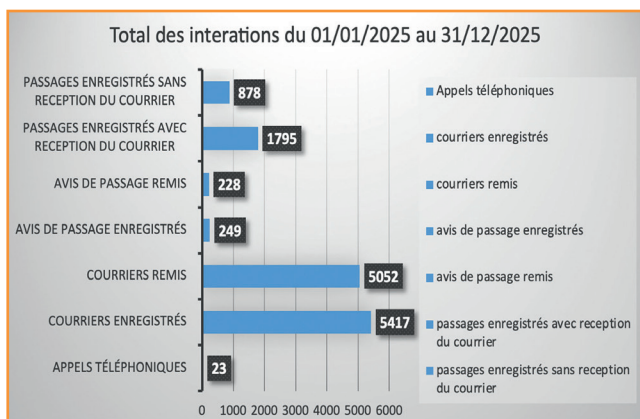


La majorité des personnes domiciliées, soit 179 personnes, bénéficient d'un hébergement mais ne disposent pas d'une adresse administrative. Cette absence d'adresse les empêche d'accomplir des démarches essentielles, notamment celles liées à la régularisation de leur situation administrative, à l'ouverture ou au maintien de droits auprès de la CAF, ainsi qu'aux obligations fiscales.

INTERACTIONS ENREGISTRÉES

En 2025, nous avons enregistré 5 417 courriers pour 826 personnes (domiciliés + ayants droit) et distribué 5 052 courriers.

Le respect du secret professionnel constitue un principe fondamental de l'accompagnement des personnes en situation de précarité. La domiciliation administrative ne se limite pas à la réception et à la distribution du courrier : elle implique la gestion d'informations personnelles sensibles et engage pleinement la responsabilité de la structure et de ses professionnels.



Les courriers reçus peuvent concerner des démarches administratives, juridiques, sociales ou de santé. Ils relèvent à ce titre de la vie privée des personnes domiciliées et sont protégés par le secret professionnel. L'équipe éducative intervenant au sein du service est tenue à une stricte confidentialité, tant sur le contenu des courriers que sur la situation des personnes accompagnées.

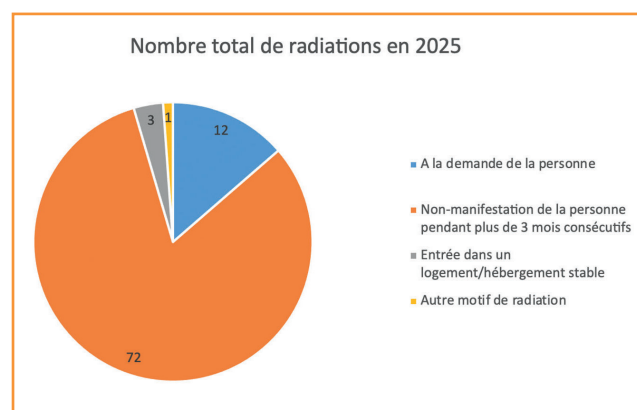
La distribution du courrier est organisée de manière à garantir la discrétion et la sécurité des échanges. Les courriers sont remis directement à la personne concernée ou à un représentant expressément autorisé par procuration. Aucune information n'est communiquée à des tiers sans l'accord de la personne domiciliée.

Toutefois, dans une logique d'accompagnement social, il peut arriver que la personne domiciliée demande explicitement l'aide du professionnel pour comprendre le contenu de son courrier. Dans ce cas précis, et uniquement à la demande de l'utilisateur, le professionnel peut ouvrir le courrier en sa présence afin de lui en expliquer le contenu.

La traçabilité de la gestion et de la distribution du courrier est assurée par l'utilisation du logiciel DomiFa. Cet outil permet d'enregistrer les dates de réception et de remise des courriers, contribuant ainsi à la sécurisation du service et au respect des obligations réglementaires. Les données renseignées dans DomiFa sont strictement confidentielles et accessibles uniquement aux professionnels habilités, dans le cadre de leurs missions.

Ainsi, le service de domiciliation s'appuie sur **un équilibre entre confidentialité, accompagnement et rigueur administrative**. Le respect du secret professionnel, associé à une traçabilité maîtrisée via DomiFa, permet de garantir un service fiable, respectueux des droits des personnes et conforme aux exigences légales et éthiques.

► RADIATIONS



En 2025, nous avons procédé à 88 radiations, principalement du fait de la non-présentation de la personne pendant plus de trois mois consécutifs.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

Le service de domiciliation constitue un lieu de passage essentiel favorisant la création de lien social et la lutte contre l'isolement. Pour les personnes dépourvues de domicile stable, il offre la possibilité de recevoir du courrier, de maintenir le contact avec leurs proches et de conserver un ancrage dans la vie sociale. La domiciliation représente ainsi **une étape clé dans un parcours d'insertion ou de réinsertion**.

De nombreuses personnes domiciliées rencontrent des difficultés de lecture et de compréhension des documents administratifs. Au sein du service, les professionnels de l'AUVM assurent un accompagnement adapté, en apportant **un soutien à la lecture et à l'interprétation du courrier**. Ils les orientent également vers des partenaires ou institutions spécialisées en cas de besoin. Cette aide permet aux personnes concernées de mieux appréhender leurs démarches administratives, de prendre des décisions éclairées et de faire valoir leurs droits.

Le service de domiciliation de l'AUVM est aujourd'hui clairement identifié, tant par les partenaires, qui reconnaissent la pertinence de sa mission et sa réactivité, que par la population du Val-de-Marne, qui manifeste régulièrement son soutien par des dons de vêtements, de jeux ou de livres.

Le service de domiciliation joue également un rôle structurant dans **la sécurisation des parcours de vie** des personnes accompagnées. En garantissant une continuité administrative, il permet d'éviter les ruptures de droits et facilite l'accès aux dispositifs de droit commun, condition indispensable à toute démarche d'autonomie. Ce service constitue un point d'appui fiable et rassurant pour des personnes souvent confrontées à l'instabilité, en leur offrant un cadre identifié, régulier et confidentiel, favorisant la reprise de démarches et l'inscription dans un accompagnement durable.

La fracture numérique désigne l'écart d'accès, de compétences et d'équipement entre les personnes qui peuvent utiliser facilement les outils numériques et celles qui en sont exclues, souvent en raison de la précarité,

du manque de matériel ou de difficultés de compréhension. **L'installation de bornes numériques** a permis de réduire cette inégalité en offrant un accès direct à Internet et aux démarches en ligne, tout en facilitant l'accompagnement des usagers par les professionnels. Cela améliore l'autonomie des personnes, sécurise leurs démarches administratives et renforce l'inclusion sociale.

Ainsi le service de domiciliation de l'AUVM continue de jouer un rôle clé pour les personnes sans domicile stable, en leur procurant **un accès au courrier, un lien social et un appui dans leurs démarches administratives**.

Au cours de l'année, **notre service a démontré une réactivité soutenue** lorsqu'il a été sollicité en urgence par des partenaires pour domicilier des personnes. Les demandes prioritaires, souvent liées à des situations de grande précarité ou de risque d'exclusion administrative, ont été traitées rapidement et avec rigueur. Cette réactivité s'est traduite par une prise de contact rapide avec les partenaires, une évaluation immédiate des situations, puis une mise en place accélérée des démarches de domiciliation, dans le respect des procédures internes.

Cette capacité d'adaptation a permis de sécuriser l'accès aux droits des personnes accueillies et de renforcer la coopération avec les partenaires, en assurant **une réponse efficace et digne aux situations d'urgence**.

En 2025, le logiciel DomiFa a permis de renforcer l'information des personnes domiciliées grâce aux notifications à la réception du courrier. Pour 2026, l'objectif principal est **d'améliorer l'organisation interne du service**, notamment le tri et le rangement du courrier, afin de faciliter le travail de l'équipe et d'optimiser l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires.



4 rue du Docteur Calmette 94310 ORLY
Tél : 01 45 97 24 05 • info@auvm.org
N° SIRET : 332 335 702 000 46 • Code APE : 8790 B
www.auvm.org